

Ce document vise à créer un socle commun de connaissances de base sur les enjeux d'égalité femmes-hommes dans les domaines et régions d'intervention de l'AFD.

Coordination et rédaction:

Julie Ricard

Collaboration:

Olivia Dabbous

Sarah Lahmani-Saada

Françoise Rivière

Safia Otokoré

Marie Ménard

Valentin Bloyet

Sophie Biacabe

Nicolas Rossin

- Pause Genre 1: Sexe, genre et la construction sociale des identités
- Pause Genre 2 : Femmes, genre et développement
- Pause Genre 3 : Conférences de Beijing et du Caire et émergence du *gender mainstreaming*
- Pause Genre 4 : Deux décennies de *gender mainstreaming*: des OMD aux ODD
- Pause Genre 5 : Les instruments juridiques internationaux sur le droit des femmes
- Pause Genre 6 : *Intersectionnalité* et développement
- Pause Genre 7 : Le « genre », un concept occidental ?
- Pause Genre 8 : Le rôle de la société civile
- Pause Genre 9 : Panorama des inégalités femmes/hommes dans le monde
- Pause Genre 10 : Mesurer les inégalités: les indices genre
- Pause Genre 11 : Le suivi de l'intégration du genre à l'AFD: marqueur CAD de l'OCDE et Avis Développement Durable
- Pause Genre 12 : Les violences basées sur le genre
- Pause Genre 13 : Le travail domestique non-rémunéré (*unpaid care work*), clé de voûte des inégalités
- Pause Genre 14 : Genre et éducation
- Pause Genre 15 : Genre et formation professionnelle
- Pause Genre 16 : Genre et emploi
- Pause Genre 17 : Genre et santé
- Pause Genre 18 : Genre et politique
- Pause Genre 19 : Genre, crise et conflits
- Pause Genre 20 : Genre et climat
- Pause Genre 21 : Genre et agriculture
- Pause Genre 22 : La 59ème Commission de la Condition de la Femme (CSW)
- Pause Genre 23 : Genre, mobilité et transports
- Pause Genre 24 : Genre, inclusion financière et entrepreneuriat

Le concept « **genre** » est né aux Etats-Unis dans les années 1970 d'une réflexion autour de l'articulation entre le sexe biologique et les identités féminines et masculines. En France, ce concept a eu du mal à s'imposer, et ce sont d'abord les notions de « **rapports de sexe** » ou de « **rapports sociaux de sexe** » qui caractérisent la première génération de chercheuses féministes françaises, telles que Christine Delphy, Nicole-Claude Mathieu et Colette Guillaumin. Quatre dimensions analytiques sont centrales au concept « genre » :

1) Le genre est une construction sociale

C'est une remise en question des visions essentialistes de la différence des sexes qui attribuent aux femmes et aux hommes des caractéristiques immuables en fonction de leur sexe biologique. Cette approche est au cœur de la démarche de Simone de Beauvoir lorsqu'elle écrit « **On ne naît pas femme: on le devient** » (Le Deuxième Sexe, 1949).

2) Le genre est un processus relationnel

Les identités associées aux femmes et aux hommes sont construites dans le cadre d'une dichotomie féminin-masculin qui structure des relations d'opposition. **C'est pourquoi les études sur le genre s'intéressent tout autant aux femmes et au féminin qu'aux hommes et au masculin.**

3) Le genre est un rapport de pouvoir

A travers le concept de « **valence différentielle des sexes** », Françoise Héritier montre que les valeurs liées au masculin sont systématiquement plus valorisées que celles liées au féminin, même si ces valeurs peuvent varier d'une société à l'autre. Autrement dit, **les rapports entre les sexes sont hiérarchisés**, ce qui se traduit par de nombreuses inégalités dans la quasi-totalité des sociétés.

4) Le genre est imbriqué dans d'autres rapports de pouvoir

Les catégories de femmes et d'hommes ne sont pas homogènes, elles sont traversées par de multiples tensions et clivages, par exemple selon **la classe sociale, la sexualité, la « race », l'âge** etc... **L'imbrication des rapports sociaux** est une approche qui permet de prendre en compte les **expériences situées** des individus qui ne sont pas perçus comme les « plus représentatives ». Par exemple, les expériences des femmes blanches de classe aisée diffèrent de celles des femmes noires pauvres, qui se situent à l'intersection de trois rapports de pouvoir. Ceci étant dit, les disparités entre les genre persistent dans les domaines où les filles et les femmes sont défavorisées à d'autres égards: les femmes pauvres vivant dans des régions pauvres sont encore largement défavorisées par rapport aux hommes pauvres.

Source : *Introduction aux études sur le genre*, Bereni, Chauvin, Jaunait et Revillard, 2012



Opérationnaliser le genre

Genre et développement ou femmes et développement?

Comme nous l'avons vu précédemment, l'approche « genre » mobilise plusieurs dimensions analytiques qui mettent en évidence l'existence de **rapports de pouvoirs** entre les hommes et les femmes qui se traduisent par des **inégalités au détriment des femmes**. C'est pourquoi, lorsqu'une approche genre est mobilisée dans les projets de développement, elle s'accompagne souvent d'une **emphase sur les situations et les besoins des femmes**. Cependant, prendre en compte le genre ne **signifie pas seulement consacrer plus de temps et de financement aux femmes, mais également comprendre en quoi les rapports de genre sont structurants au niveau de la société dans laquelle on travaille** (de la même façon que pour l'ethnie, la religion ou encore la caste).

Cette thématique sera approfondie dans la Pause Genre 2: Femmes, genre et développement.



Actualité: *La loi française pour l'Egalité Réelle entre les Femmes et les Hommes*

En juillet 2014, le Parlement français a adopté la loi pour l'Egalité réelle entre les Femmes et les Hommes. Cette loi inédite cherche à « rendre effective l'égalité des droits affirmée depuis longtemps dans les textes, en levant un à un les obstacles qu'elle persiste à rencontrer dans les faits : inégale répartition des tâches familiales (grâce au partage du congé parental), inéquitable représentation médiatique des compétences et rôles de hommes et des femmes (grâce à la compétence donnée désormais au CSA pour la sanctionner), inégale présence de fait des hommes et des femmes au sommet des entreprises, de la fonction publique ou des responsabilités politiques (grâce à l'extension des règles de parité à tous les domaines)... ».

Une infographie sur les mesures essentielles de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est disponible **ici**.



Pour aller plus loin

Biologie vs. construction sociale

Le cerveau a-t-il un sexe ?

Catherine Vidal, neurobiologiste. TED Talk disponible **ici**.

Dans le cadre des mouvements féministes des années 1970, émerge l'approche « *Women in Development* » (WID) (*Intégration de la Femme au Développement - IFD*) qui préconise la prise en compte des femmes dans le développement. Fortement influencé par l'ouvrage de l'économiste danoise *Esther Boserup* «*Women's role in economic development*» qui met en évidence le rôle fondamental que jouent les femmes dans le travail agricole, ce courant privilégie des projets destinés aux femmes, afin d'augmenter leur productivité, leurs revenus (et leur charge globale de travail...!) et *in fine* diminuer les inégalités f-h. La première Conférence Mondiale sur les Femmes à Mexico (1975) et le début de la «*Décennie des Femmes*» (76-85) de l'ONU contribuent à institutionnaliser la question de l'intégration des femmes dans le développement auprès des bailleurs et gouvernements (nous y reviendrons dans la *Pause Genre 3*: les débuts du *gender mainstreaming*). **Cependant, si l'approche WID permet de rendre visible le travail accompli par les femmes et leur contribution au développement, ces projets destinés aux femmes ne s'attaquent pas aux causes des inégalités**: sans recomposition des rôles, les relations sont restées les mêmes et le statut des femmes n'a pas évolué (par ex: les femmes n'avaient pas le contrôle sur ce qu'elles avaient acquis à travers des projets dont elles étaient bénéficiaires). Dans certaines situations, l'imposition extérieure de mesures soi-disant en faveur des femmes, sans intégration des hommes dans le processus, a des effets pervers comme des violences accrues envers les femmes. L'approche « *Gender And Development* » (GAD) (*Genre et Développement*) se constitue alors comme nouveau cadre de pensée : **il n'est pas suffisant de se concentrer sur les femmes mais il est nécessaire d'étudier et d'analyser les rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes afin de les rendre visibles et de les prendre en compte à tous les stades d'un projet.** Intégrer la dimension Genre dans le développement c'est donc reconnaître que toute intervention de développement a un effet différent sur les personnes selon leurs rôles, responsabilités, droits, opportunités, statut social, âge, ethnicité... et qu'il est nécessaire de se poser au préalable la question des effets directs, indirects, voulus ou imprévus sur ces différentes catégories.

	Femmes et développement	Genre et développement
Centre d'attention	Les femmes.	Les relations inégalitaires entre les femmes et les hommes.
Problème de départ	L'exclusion des femmes du processus de développement.	Les différences dans l'accès et le contrôle aux ressources, qui empêchent la pleine participation des femmes.
Objectif	Intégrer les femmes dans le processus de développement via leur entrée dans le marché économique.	Améliorer l'accès des femmes aux ressources transformer les relations et promouvoir la redistribution des pouvoirs.
Stratégies	Le montage de projets «femmes». L'augmentation de la productivité économique des femmes. Le renforcement des compétences des femmes au sein des foyers.	Identification des différents besoins pratiques formulés par les femmes et les hommes. Mise en évidence et prise en compte des intérêts stratégiques des femmes. Renforcement de l'autonomie des femmes à tous les niveaux (économique, social et politique).



Opérationnaliser le genre

La démarche française

En 2013, est adoptée la nouvelle stratégie « *Genre et Développement 2013-2017* » du *Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International* ; selon laquelle la démarche de la France en faveur de l'intégration du genre repose sur 4 principes :

- « **(1) L'approche par les droits** : la lutte contre la pauvreté est intrinsèquement liée à la réduction des discriminations de genre.
- (2) L'approche par l'efficacité** : les femmes sont un levier pour le changement.
- (3) L'autonomisation et la prise de pouvoir** : la notion d'autonomisation revêt un caractère individuel mais aussi collectif.
- (4) L'approche par cycle de vie** : l'approche de genre inclut la prise en compte des besoins spécifiques des différentes catégories de population, des différentes tranches d'âge ou de groupes de population». DOS disponible **ici**.

« La promotion de l'autonomisation des femmes et l'intégration systématique des problématiques de genre dans les actions menées par les acteurs de l'aide et les pays partenaires » est également affirmée comme l'une des « **priorités transversales de la politique d'aide au développement de la France** » dans la loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale. Plus d'informations et texte intégral disponibles **ici** (voir notamment Annexe, 1.2 de la loi).



Ces textes s'inscrivent dans la continuité des engagements internationaux pris dans le **nouvel agenda pour le développement après 2015** : la France est engagée « pour que l'égalité femmes-hommes soit un principe directeur des prochains objectifs du développement durable (...) et partage avec ONU Femmes la volonté qu'il soit intégré à la fois comme un objectif spécifique dédié et de manière transversale » (voir pp.14-15, *Papier de position française élaboré en concertation avec la société civile sur l'agenda du développement post-2015*, disponible **ici**).

Entre 1975 et 1995, quatre Conférences Mondiales sur les Femmes sont organisées par l'ONU. En parallèle de chaque conférence, un Forum des ONGs est organisé par les femmes des sociétés civiles du monde entier. Les conférences de **Beijing (4ème Conférence Mondiale sur les Femmes, 95)** et du **Caire (Conférence Internationale sur la Population et le Développement, 94)** sont considérées comme des tournants historiques dans la promotion de l'égalité entre les sexes et la reconnaissance des droits des femmes (notamment des droits sexuels et reproductifs). Ces années marquent également l'émergence du terme *gender mainstreaming*, démarche désormais promue par l'ONU dont la définition est donnée dans le rapport de l'ECOSOC de 1997:

«Intégrer une perspective liée à l'égalité des genres correspond à un processus d'évaluation des impacts pour les femmes et pour les hommes, de toute action prévue, notamment des lois, des politiques ou des programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie pour que les expériences et les intérêts des femmes et des hommes fasse partie intégrante de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales, de sorte que les hommes et les femmes bénéficient des mêmes avantages et que les inégalités ne soient pas perpétuées. Le but final est d'atteindre l'égalité entre les sexes.»

1995, Beijing: 4ème Conférence Mondiale sur les Femmes

La Conférence de Beijing apparaît comme un succès majeur, de par son ampleur (17 000 participants, dont 189 gouvernements) et ses résultats, notamment l'adoption de la «[Déclaration et Programme d'Action de Beijing](#)», définissant un ensemble de mesures prioritaires dans douze domaines critiques, et illustrant ainsi le caractère transversal des inégalités f-h. Les ONGs présentes ont directement contribué au programme d'action.

2015: Beijing +20

La 59ème Commission sur le Statut de la Femme (en mars 2015 à New York) portera sur l'examen de «Beijing +20». Ce processus d'évaluation des réalisations de chaque pays depuis son engagement en 1995 a été lancé en 2014. Dans cette période 2014-15, des rapports régionaux et un rapport global sont prévus, constituant de précieuses sources d'actualisation sur l'évaluation des impacts produits par les politiques, législations, programmes et projets mis en œuvre en vue de la promotion des femmes et de leur autonomisation. A titre d'exemple, la conférence régionale concernant l'Afrique aura lieu à Addis Abeba le 14 et 15 novembre 2014. La commémoration du [20ème anniversaire de la conférence de Beijing](#) offre de nouvelles opportunités pour renouveler les engagements politiques, renforcer les mesures et augmenter les ressources pour instaurer l'égalité des sexes, et [constitue une contribution essentielle pour le programme de développement post-2015](#). Parallèlement, ONU Femmes a récemment lancé la campagne internationale [HeforShe](#) qui cherche à mobiliser la société civile, notamment les hommes, sur les enjeux d'égalité. Plus d'informations [ici](#).



Pour aller plus loin: L'infographie «[Les femmes et l'économie](#)» et le [quizz](#) proposés par ONU Femmes sur le site de la Campagne Beijing +20, [ici](#).

1994, Le Caire: Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD).

Consensus de 179 pays sur un programme d'action sur 20 ans, dont les principaux objectifs sont:

- la réduction de la mortalité infantile et maternelle
- l'accès universel à l'éducation, particulièrement pour les filles
- l'accès universel aux soins de santé sexuelle et reproductive

2014: Le Caire +20 (ICPD Beyond 2014)

La 47ème session de la Commission Population et Développement des Nations Unies a eu lieu en avril 2014 à New York. Son objectif était d'évaluer les progrès réalisés au cours des 20 dernières années par rapport aux objectifs fixés par le Plan d'action de la Conférence du Caire et **d'adopter une résolution pour la poursuite des objectifs**.

Enjeux: Malgré la volonté de nombreux pays du Nord et du Sud pour faire progresser les droits sexuels et reproductifs des femmes, notamment le droit à l'avortement, plusieurs gouvernements freinent toute avancée significative. La résolution adoptée est considérée décevante: le droit à l'avortement sûr et sécurisé ainsi que les droits des personnes LGBTI ne sont pas reconnus dans le texte.



Actualité: Une Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacré au suivi Caire+20 a eu lieu le 22 Septembre 2014. Plus d'informations à venir.

Les débats sur la prise en compte du genre dans le nouvel agenda de développement post-2015 reflètent les évolutions du *gender mainstreaming* au cours des vingt dernières années. Cinq ans après la Conférence de Pékin en 1995 et l'émergence du terme *gender mainstreaming*, la «Promotion de l'égalité et de l'autonomisation des femmes» constitue l'un des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Quinze ans plus tard, dans le cadre de la définition des Objectifs de Développement Durable (ODD), ONU Femmes appelle à l'adoption d'un objectif transformatif dit « transformative stand-alone goal » qui, à la différence de l'objectif précédent, devrait adresser les **causes structurelles des inégalités** (document disponible [ici](#)).

L'OMD 3 a permis d'attirer l'attention (et des fonds... !) sur des questions critiques liées à l'égalité des sexes. Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne l'accès des filles à l'enseignement primaire par exemple. Cependant, ces progrès sont lents et varient considérablement d'un pays à l'autre. Le bilan en cours des OMD, met en évidence deux limites, que les discussions sur les ODD tentent de dépasser: (1) **l'oubli de dimensions importantes des inégalités f-h dans la définition même de l'OMD 3** et (2) **l'intégration transversale du genre insuffisante dans les autres objectifs**. Pour mieux saisir ces enjeux, nous vous proposons un tableau comparatif entre l'OMD 3 et l'ODD 5 figurant dans le document final rendu par le groupe de travail sur les ODD ([ici](#)).

Opérationnaliser le genre: outils de bailleurs

La mise en œuvre de l'intégration transversale du genre par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux s'appuie sur différents instruments, notamment aux niveaux **stratégique** (intégration aux niveaux des politiques ou stratégies genre, des plans d'action, des outils, procédures ou mécanismes institutionnels), **organisationnel** (la mise en place d'équipes décentralisées, la formation et sensibilisation au genre) et **opérationnel** (manuels de bonnes pratiques pour l'intégration du genre dans les projets, statistiques sexuées, analyse des budgets au prisme du genre, analyses d'impacts).

A ce jour, rares sont les bailleurs à n'avoir pas mis en place des mesures liées au *gender mainstreaming*. Dans le cadre de la définition du CIT Genre, l'AFD a procédé à une analyse comparative de l'approche genre des bailleurs suivants: CE, BM, BID, BAsD, BAfD, KfW, USAID, AECID, DDC, CTB et JICA. Cette analyse est disponible [ici](#) (pp 38-44).

Cibles / secteurs d'action préconisés	OMD 3: Promote Gender Equality and Empower Women <ul style="list-style-type: none"> accès égal des filles et garçons à l'éducation primaire et secondaire emploi des femmes (hors du secteur agricole) nombre de femmes parlementaires 	ODD 5 : Achieve gender equality and empower all women and girls* <ul style="list-style-type: none"> violences à l'égard des femmes et des filles mariages précoces et forcés, mutilations génitales féminines reconnaissance et valorisation du travail de soins non rémunéré opportunités égales de leadership à tous les niveaux de décision politique, économique et dans la vie publique accès universel aux droits sexuels et reproductifs
Principales évolutions	<p>1. La conception d'égalité f-h intrinsèque à l'OMD 3 était limitée de par son périmètre à trois secteurs seulement : éducation, emploi et représentation politique. L'ODD 5 propose une vision plus holistique, en insistant notamment sur les normes sociales et culturelles, qui sont à l'origine de nombreuses discriminations comme la répartition inégale du travail de soin non-rémunéré («<i>care work</i>», concept qui fera l'objet d'une prochaine Pause Genre), les mariages précoces et forcés ou les mutilations génitales féminines; trois phénomènes qui ont un impact sur la scolarisation des filles par exemple.</p> <p>2. En juxtaposant « femmes et filles », les ODD mettent en exergue le fait que certains enjeux peuvent différer en fonction de l'âge. Un premier pas vers une approche intersectionnelle (cf Pause Genre 1), sur laquelle nous reviendront prochainement.</p> <p>3. Si les OMD 2 (accès universel à l'éducation primaire) et 6 (combat au VIH/SIDA, à la malaria et autres maladies) incluent chacun un indicateur sur les femmes, d'autres comme les objectifs sur l'environnement (OMD 7) et sur les partenariats (OMD 8) sont dits aveugles au genre. Dans le cadre des ODD, les femmes sont mises en exergue dans les cibles de plusieurs objectifs, à savoir : l'élimination de la pauvreté (ODD 1), la sécurité alimentaire (ODD 2), l'éducation (ODD 4), l'accès à l'eau et l'assainissement (ODD 6), la croissance économique et l'emploi (ODD 8), les villes et le logement (ODD 11) et le changement climatique (ODD 13). La définition des indicateurs devrait être un moment crucial pour assurer l'intégration du genre dans l'agenda de développement post-2015.</p>	

*Cet objectif n'est pas validé et il est susceptible d'être modifié d'ici 2015. De nombreux pays ont manifesté les engagements envers un objectif autonome mettant l'accent sur les femmes et les filles. Les discussions des groupes de travail sur les ODD ont montré la difficulté d'aboutir à une stratégie commune sur la question des droits reproductifs et sexuels : certains souhaitent inclure l'accès aux droits reproductifs et sexuels uniquement dans l'ODD 5, et défendent son inclusion dans l'objectif dédié à la santé et à la gestion des populations.

Si les déclarations internationales telles que le Plan d'Action de Beijing (95) et du Caire (94) ont fortement orienté les engagements internationaux et nationaux en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes, ces documents ne constituent pas les uniques textes de références sur les droits des femmes. Dans les décennies qui suivent la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), dont l'article 1er prévoit l'égalité entre tous les êtres humains, plusieurs instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux de protection des droits des femmes sont créés. Les premiers textes sont centrés sur l'emploi : au niveau international, la convention du BIT de 1951 et au niveau européen, le Traité de Rome (1957) préconisent l'égalité de rémunération pour les femmes et les hommes (selon le principe de « rémunération égale à travail égal »).

Les conventions adoptées à partir des années 1970 (sous l'impulsion des mouvements féministes et dans le cadre de la Décennie de la Femme organisée par l'ONU) illustrent une conception plus large de l'égalité. En 1979, la «[Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes](#)» (CEDEF/ CEDAW en anglais), est adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU. Ce document reste aujourd'hui [le principal texte de référence universel sur les droits des femmes](#) : il est ratifié par 188 pays, soit près de 95% des États membres des Nations Unies¹ (NB : certains états ratifient la CEDAW avec des réserves). En ratifiant la Convention, les États s'engagent à prendre des mesures pour supprimer toutes formes de discriminations à l'égard des femmes dans les domaines [politique, économique, social, culturel et civil](#). Ces engagements illustrent la mobilisation et les [dynamiques propres à chaque pays développés et en développement](#), sur l'égalité des sexes et les droits des femmes. En 2000, le protocole facultatif à la CEDAW entre en vigueur. Ce protocole habilite le Comité à recevoir et à examiner des communications et des pétitions émanant de particuliers ou de groupes de particuliers qui prétendent être victimes de violations des droits protégés par la Convention : à ce jour il n'a été ratifié que par 100 États.

Au niveau régional, deux textes importants sont adoptés durant les années 1990, à savoir le Traité d'Amsterdam (1997), élevant l'égalité femmes/hommes au rang des missions de la Communauté Européenne, et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (1998). Ce dernier, connu sous le nom de « Protocole de Maputo », symbolise l'engagement des États africains à mettre un terme aux discriminations et violences faites aux femmes.

¹ Cartographie des États ayant ratifié la CEDAW disponible [ici](#).



Opérationnaliser le genre: la mise en œuvre de la CEDAW

La mise en œuvre de la CEDAW fait l'objet d'un suivi régulier par un comité d'experts, qui analyse les rapports nationaux et émet des recommandations (les rapports soumis par les pays sont disponibles [ici](#)). Si les *Shadow Reports*, des rapports préparés par des ONGs locales sur la réalité de la mise en œuvre des engagements nationaux, révèlent les limites de l'implémentation des politiques, la CEDAW a permis de faire progresser les droits des femmes dans plusieurs pays et dans différents domaines. Au Kenya par exemple, la CEDAW a servi de cadre d'action pour la prise en compte des différences en matière de droits de succession et la révision de la législation pour éliminer la discrimination contre les veuves et les filles du défunt.



Pour aller plus loin: «CEDAW quick and concise»

Des courtes vidéos expliquant les trois principes d'action de la CEDAW:

- *the Principle of Substantive Equality*, disponible [ici](#).
- *the Principle of Non-Discrimination*, disponible [ici](#).
- *the Principle of State Obligation*, disponible [ici](#).



Mémo Genre: chronologie des principaux instruments juridiques sur le droit des femmes

1967 : CEDAW

1994 : Convention du Belém do Pará, sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme

1997 : Traité d'Amsterdam (niveau européen)

1998: Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique

2000 : Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes

2000: Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (SCR 1325)



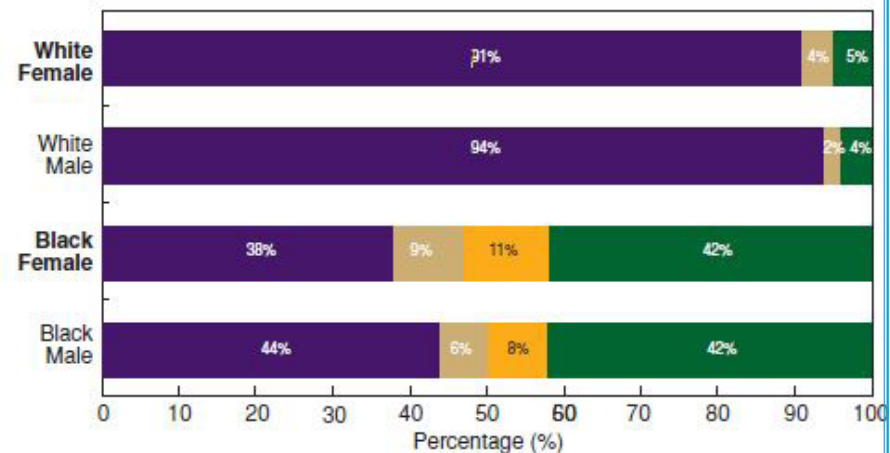
Opérationnaliser le genre et l'intersectionnalité.

Inclusion financière en Afrique du Sud

La politique du Broad-Based Black Economic Empowerment (BBBEE) en Afrique du Sud met en place des dispositifs de discrimination positive envers les populations non-blanches, dites «Populations Historiquement Défavorisées». Si le bilan de cette politique reste mitigé, notamment pour les femmes qui ont peu bénéficié de ces dispositifs, cet exemple permet de poser des questions sur l'intersection de la race et du sexe dans le cadre de politiques publiques. Prenons l'exemple d'un projet d'inclusion financière, dans ce pays où la pauvreté reste fortement racialisée.

Il existe en Afrique du Sud des mécanismes de crédit pensés pour répondre aux besoins spécifiques des femmes, notamment les femmes entrepreneures qui courent plus le risque d'être exclues des systèmes financiers que les hommes chefs d'entreprise. Comme le montre le graphique ci-dessous, des différences significatives en termes de bancarisation existent entre les femmes noires et les femmes blanches: alors que 91% de femmes blanches étaient bancarisées en 2006, ce n'était le cas que pour 36% des femmes noires. Il est donc indispensable de poser la question de *l'expérience d'une femme noire par rapport aux femmes blanches*. Ceci étant dit, comme le montre le graphique ci-dessous, *les hommes noirs sont eux aussi défavorisés par rapport aux femmes blanches*. Par ailleurs, si les inégalités entre populations noires et populations blanches sont plus importantes que les inégalités entre hommes et femmes sur la population totale, les femmes noires restent défavorisées vis-à-vis des hommes noirs. Dans un tel contexte il est donc indispensable, pour appréhender *la diversité des réalités sociales, de mener une analyse portant sur quatre catégories (a minima): les femmes noires, les femmes blanches, les hommes noirs et les hommes blancs*.

Financial strands by race and gender adults +18



Source: «Access to Finance for Women Entrepreneurs in South Africa» (2006), IFC, DTI et FinMark Trust

A la fin des années 1970, se développe une démarche critique de la pensée féministe blanche et occidentale, inspirée par des militantes et théoriciennes issues de la migration, des minorités, et notamment des pays du Sud. En s'appuyant sur l'expérience des femmes noires aux Etats-Unis, invisibilisées dans le mouvement féministe et dans le mouvement des droits civiques, le *black feminism* propose de repenser la logique consistant à prendre les catégories les plus « visibles » ou «représentatives» d'un groupe social comme standard de discrimination (par exemple les femmes blanches des classes moyennes dans le cas du mouvement féministe ou les hommes noirs dans le cas du mouvement des droits civiques). Cette attention portée à la combinaison des rapports sociaux correspond également à des préoccupations de féministes francophones, comme Danièle Kergoat, qui analyse l'intersection des rapports de classe et de sexe dans son étude pionnière sur les femmes ouvrières (1978). Ces réflexions soulèvent ainsi plusieurs questions telles que : *Existe-t-il un sujet « femme » universel ? Toutes les femmes sont-elles opprimées de la même manière ?*

Le terme d'*intersectionnalité*, forgé dans la lignée du *black feminism* par la juriste Kimberly Crenshaw en 1991, met en évidence le besoin de développer un cadre d'action publique pensant les *intersections entre les différentes formes de domination*. En 2000, à l'approche de la Conférence Mondiale Contre le Racisme, la Discrimination Raciale, la Xénophobie et les Formes Connexes d'Intolérance, le Comité pour l'Elimination de la Discrimination Raciale de l'ONU émet une recommandation générale sur la dimension sexiste de la discrimination raciale notant que « la discrimination raciale n'affecte pas toujours pareillement ou de la même manière les hommes et les femmes» (texte intégral disponible [ici](#)).

Il est important de noter que la discrimination raciale n'est pas l'unique rapport de domination qui traverse les catégories « femmes » et « hommes », mais que *d'autres tels que la classe sociale, l'âge, l'ethnie, la caste, le handicap, la religion, la sexualité, etc...* doivent également être pensés de façon transversale et simultanée. On dit de ces rapports sociaux qu'ils sont « consubstantiels », c'est-à-dire qu'ils *n'existent pas indépendamment les uns des autres*.

Dans le domaine du développement, l'intersectionnalité peut donc être pensée comme *un outil d'analyse permettant de mettre en exergue l'existence de multiples identités, exposant les différents types de discriminations et d'inégalités*. Notons que l'analyse intersectionnelle ne postule pas que les différentes discriminations sociales s'ajoutent sur une échelle unidimensionnelle. *L'enjeu est de saisir comment ces rapports sociaux se construisent simultanément en produisant des expériences situées distinctes*.

Situés dans la lignée des Études Postcoloniales, des Subaltern Studies et de la production des féministes dissidentes, les courants tels que le féminisme noir, le féminisme chicana ou le féminisme arabe, [ont enrichi les analyses féministes en mettant en perspective les différents rapports de domination](#) (cf Pause Genre 6).

Ces courants ont également permis de [rendre visibles les revendications des féministes des pays du Sud](#). Par exemple, Domitila Barrios de la Chungara, une femme indigène bolivienne invitée par les Nations Unies de par ses efforts pour organiser les femmes des mineurs en Bolivie, a interpellé les féministes américaines (notamment Betty Friedan) à l'occasion de la première Conférence Mondiale des Femmes organisée par l'ONU à Mexico en 1975 en demandant que leurs revendications soient prises en compte par la conférence.

Entre les conférences de Mexico et de Pékin, une forte croissance de la mobilisation féminine est observée dans les forums d'ONGs organisés parallèlement aux conférences. Tandis que [4000 femmes participent à la rencontre à Mexico, elles sont 8000 au forum de Copenhague en 1980, 15 000 dont plusieurs milliers d'Africaines cinq ans plus tard à Nairobi](#). La Conférence Mondiale de Pékin en 1995 tente de redéfinir les moyens d'appliquer sur le terrain les décisions prises, en attirant pour la première fois l'attention sur [la diversité des situations nationales dans le monde, et sur le fait que les politiques de développement, particulièrement celles qui s'adressent aux femmes, ne peuvent que difficilement trouver des modalités d'application universelles](#). A cette occasion, le « Forum 95 » compte [36 000 participantes](#) et les ONGs présentes contribuent directement à la « Déclaration et Programme d'Action de Beijing ». Outre la visibilité que ces rencontres ont permis de donner à la thématique, elles ont constitué une opportunité sans précédent [d'échanges entre femmes d'origines sociales et géographiques très diverses](#).

Ainsi, si le concept « genre » a été forgé aux Etats-Unis (cf Pause Genre 1), [il a servi à l'émergence de réflexions, débats, revendications et actions](#) sur les inégalités femmes-hommes portés par des acteurs [du Sud comme du Nord](#).

 **Pour aller plus loin:** explorer la plateforme «**Pathways of Empowerment**» (en anglais)

Le module «Empowerment and Womens Work» propose trois études de cas sur les expériences de femmes ayant revendiqué leurs droits au travail au [Pakistan](#) (Lady Health Workers, **ici**), au [Brésil](#) (Workers Rights and Social Movements, **ici**) et en [Palestine](#) (Women and Work, **ici**).



Opérationnaliser le genre:

les mutilations génitales féminines et l'excision (MGF/E)

La pratique des mutilations génitales féminines et de l'excision (MGF/E) est un phénomène social lié à des [rôles et stéréotypes de genre](#) profondément ancrés dans les mentalités; elles restent encore aujourd'hui une des conditions d'accès au statut de femme adulte/mariée. De ce fait, l'analyse de la [construction des identités féminines, masculines et des rapports de domination](#) qui en découlent et la mobilisation de l'ensemble de la communauté, doit être au coeur de programmes de lutte contre les MGF/E. C'est le cas au Burkina Faso, un des premiers pays à avoir adopté une loi contre l'excision en 1990, où les MGF/E se sont depuis réduites de moitié. L'actuelle Ministre de la Promotion de la Femme, Nestorine Sangaré, souligne la complexité de ce phénomène social et explique que le gouvernement a mené des campagnes de déconstruction des arguments traditionnalistes notamment auprès des leaders religieux et a intégré des modules sur l'excision dans les curricula scolaires afin de sensibiliser aussi les garçons.

En 1980, dans le cadre de la « Décennie de la Femme » organisée par les Nations Unies (76-85), une déclaration énergique [à la fois contre la pratique des mutilations génitales et mais aussi contre toute approche simpliste ou sensationnaliste au problème](#), est publiée par l'Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement. Elles appellent les féministes occidentales à comprendre «qu'aucun changement n'est possible sans la participation des femmes africaines » et qu'elles doivent éviter des attitudes « d'ingérence intempestive, de maternalisme, d'ethnocentrisme et d'abus de pouvoir ».

En 1998, une Campagne contre les Mutilations Génitales Féminines est créée au Nigéria et entreprend depuis des campagnes locales, par exemple au Tchad, au Soudan et en Centrafrique. C'est la première à travailler exclusivement sur les mutilations génitales féminines à l'échelle internationale. Désormais, la lutte contre les mutilations génitales féminines et l'excision (MGF/E) a été intégrée dans l'agenda de développement international, en particulier dans le cadre plus général de la lutte contre les violences faites aux femmes. Si plusieurs agences onusiennes et bailleurs de fonds se sont emparés du sujet, [ce thème est d'abord porté par des gouvernements africains](#), par exemple le Nigéria, dont la première dame est la porte-parole de la campagne citée ci-dessus.

La définition de l'Objectif de Développement Durable (ODD) portant sur l'égalité des sexes devrait adresser les [causes structurelles des inégalités](#), et insister notamment sur les [normes sociales et culturelles](#) qui sont à l'origine de nombreuses discriminations, telles que les MGF/E (cf Pause Genre 4).

Comme nous l'avons vu précédemment, c'est sous l'impulsion des mouvements féministes que l'ONU a lancé un cycle de conférences sur la contribution des femmes au développement durant les années 1970. Depuis, les organisations de la société civile ont consolidé des **réseaux de plaidoyer, internationaux et régionaux**, tels que AWID (Association for Women's Rights in Development, **ici**), WEDO (Women's Environment and Development Organization, **ici**), CLADEM (Comité de América Latina y el Caribe para la Defensa de los Derechos de la Mujer, **ici**) ou WiLDAF/FeDDAF (Women in Law and Development in Africa/ Femmes, Droit et Développement en Afrique, **ici**). Au-delà de leur caractère **militant**, ces réseaux, tels, sont **des acteurs à part-entière qui jouent un rôle actif dans les négociations internationales, notamment auprès des Nations Unies**.

Dans le cadre de la définition de l'agenda post-2015 par exemple, la « **Post-2015 Women's Coalition** » (**ici**) regroupe des **féministes, des organisations de base (« grassroot organizations ») et des organisations travaillant sur le droit des femmes, le développement et la justice sociale**. Cette coalition prend part aux différents processus de définition de cet agenda, en cherchant à mettre en évidence le lien entre l'égalité des sexes, le droit et l'autonomisation des femmes, et le développement. Parmi les organisations de la société civile fondatrices de la coalition, le « **Global Network of Women Peacebuilders** » (GNWP, **ici**) par exemple se positionne en tant qu'**intermédiaire entre des organisations de base africaines, asiatiques, latino-américaines et européennes, travaillant principalement dans les zones de conflits, et les décideurs au niveau international**. Cet échange permet non seulement de **faire remonter les revendications des organisations de terrain**, notamment dans les pays en développement, mais **permet également à ces organisations de terrain d'accéder et de comprendre les conventions, décisions politiques et résolutions du Conseil de Sécurité prises au niveau international**.

Actualité: rencontre avec Elizabeth Hoffman à l'AFD

Elizabeth Hoffman, formatrice en genre et développement et spécialiste de la mobilisation d'acteurs dans la lutte contre les inégalités de genre, interviendra sur ces thématiques le **5 novembre à l'AFD** lors d'un séminaire organisé en partenariat avec le F3E sur la mesure du changement social. **Accéder au programme ici**.



Opérationnaliser le genre: la prise en compte du genre dans des projets de la société civile, l'exemple d'Agrisud

De nombreuses ONG généralistes sont engagées dans un processus de réflexion proche de celui mené par l'AFD, **visant à être mieux outillées et plus proactives sur les problématiques liées au genre**. Le dialogue avec l'AFD, dans le cadre d'une demande de cofinancement par exemple, peut alimenter cette réflexion et permettre de partager des bonnes pratiques.

Agrisud, ONG spécialiste dans le développement agricole et la protection de l'environnement, diffuse des techniques agro-écologiques auprès de villages du Nord Laos particulièrement menacés par la dégradation de l'environnement. L'étude de la vulnérabilité des ménages de ces villages **a montré en amont du projet que les foyers ayant une femme pour cheffe de ménage étaient parmi les plus vulnérables**. Pourtant, aucune mesure spécifique n'était prévue pour cibler les besoins propres de ces foyers. La Division du Partenariat avec les ONG a abordé la question du genre avec Agrisud au cours de l'instruction de sa demande de financement, l'incitant à utiliser une **boîte à outils « Genre et développement » élaborée par Oxfam**. Ces outils ont appuyé l'ONG dans la création de conditions plus favorables à la prise en compte des besoins particuliers des femmes dans le projet.

S'appuyant sur une **équipe formée à l'approche genre**, Agrisud s'est donné pour objectif de créer un climat de travail inclusif et permettant aux hommes et aux femmes bénéficiaires du projet de travailler ensemble. Afin de **s'assurer de la participation des femmes au projet, des réunions d'information leur sont destinées dans chaque village, et le format des activités vise à être adapté à leurs contraintes horaires et de mobilité**.

Agrisud a par ailleurs fait appel à l'**Union des femmes lao, organisation de masse émanant de l'Etat, pour inciter les femmes des villages à se présenter aux élections des Comités Villageois de Développement**, l'objectif étant d'atteindre la parité au sein des instances de décision du projet et de mieux représenter leurs intérêts stratégiques. Enfin, **l'analyse genre est progressivement intégrée dans le système de suivi-évaluation du projet**, permettant de développer des indicateurs sexo-spécifiés, cela n'ayant pas été fait au stade du diagnostic. Les données collectées viendront alimenter le dialogue à poursuivre entre l'ONG et la DPO, permettant d'échanger sur les résultats obtenus et sur les bonnes pratiques identifiées.

Contact Agrisud: Sylvain Berton, Directeur des opérations d'Agrisud International.
Email: sberton@agrisud.org. Plus d'informations sur Agrisud **ici**.

Rares sont les organisations sociétales qui permettent une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie économique, sociale et politique. Ces inégalités sont universelles, multiformes et pluricausales. De même, **70 % des pauvres du monde sont des femmes** (UNIFEM, 2008) : elles n'ont **pas (ou peu) de revenus**, et n'ont **souvent pas de contrôle sur ceux-ci**. Cette pauvreté s'explique par les inégalités face au travail, souvent non rémunéré, et par un manque d'opportunités lié à un accès insuffisant aux ressources et aux différentes formes de capital (humain, physique, financier, social...).

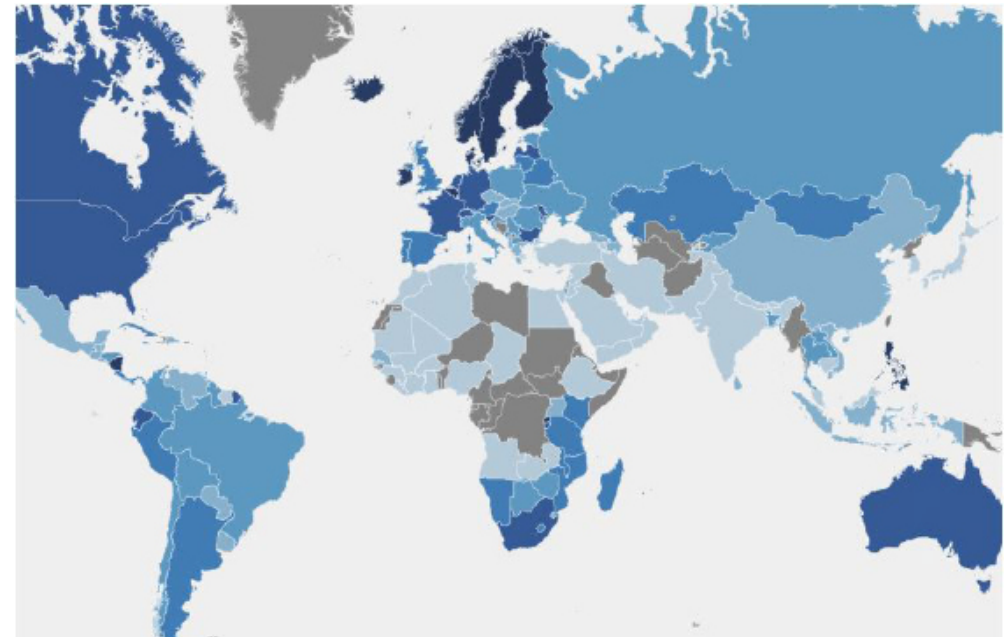
Selon ONU Femmes, les femmes effectuent **66% du travail mondial (y compris le travail non rémunéré)**, produisent **50% de la nourriture** mais ne perçoivent que **10% des revenus** et ne disposent que de **1% de la propriété** (Banque mondiale, 2012b). (Rivière, Cortinovic, Questions de Développement, Idées reçues sur le genre, Mai 2014).

Le Rapport Mondial sur la Parité entre les Sexes (Global Gender Gap Report, GGGR), un index construit en 2006 par le World Economic Forum (organisation internationale indépendante), présente un **panorama des inégalités entre femmes et hommes** dans le monde à travers la mesure des « **écarts de genre** » dans quatre domaines: **l'économie, la politique, l'éducation et la santé** au niveau national.

Cette neuvième édition du **GGRR 2014**, propose un benchmark de la performance de 142 pays en termes d'**égalité entre les sexes**. Si **aucun pays dans le monde n'a atteint l'égalité entre les femmes et les hommes, les inégalités ont diminué dans 105 des 111 pays concernés** (depuis 2006) par le rapport. C'est dans les secteurs de la **santé et de l'éducation**, que les progrès sont les plus importants: les écarts de genre ont diminué de respectivement 96% et 94%. Le Burkina Faso est le pays, qui a le plus progressé dans le domaine de l'éducation. Les inégalités dont souffrent les femmes en matière **économique et d'emploi** ont peu diminué depuis 2006: **leurs opportunités dans ce secteur atteignent aujourd'hui seulement 60% de celles des hommes au lieu de 56% il y a neuf ans**. Au niveau de la participation politique, les femmes comptent pour seulement 21% des décideurs politiques dans le monde. Si les progrès sont plus lents dans ce secteur, il y a actuellement 26% de parlementaires femmes en plus et 50% de femmes ministres en plus par rapport à 2006.

De façon générale, **des progrès sont à noter à la fois pour les pays les mieux classés** (à savoir : Islande, Finlande, Norvège, Suède et Danemark), qui ont diminué leur écart de genre de plus de 80%, et **les pays les moins bien classés tels que le Yémen**, qui a diminué son écart de genre de moitié.

Le classement global des 147 pays concernés par l'étude en 2014 est disponible **ici**.



WORLD ECONOMIC FORUM The Global Gender Gap Index 2014 Least Most

Au cours de la dernière décennie, la région qui a fait le plus de progrès (c'est-à-dire où l'écart de genre a diminué en absolu) est **l'Amérique Latine**, suivie de l'Amérique du Nord, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, de l'Afrique Subsaharienne, de l'Europe et de l'Asie Centrale. **L'Asie-Pacifique** est la seule région où l'écart de genre moyen a augmenté.

Notons que **l'Islande est en tête de liste depuis 4 années** consécutives. La France a intégré le top 20 pour la première fois en 2014: elle se situe à la 16ème place alors que les États-Unis se classent au 20e rang et la Grande-Bretagne au 26e. **Le Rwanda est classé septième** (après le top 5 des pays nordiques et le Nicaragua): un score attribué à sa performance dans les domaines de la **participation politique et économique**.

► Pour aller plus loin

- Le «Rapport Mondial sur la Parité des Sexes 2014», dont 147 fiches pays, **ici**.
- Vidéo «Le Rapport Mondial sur la Parité entre les Sexes 2014», **ici**.

Il existe aujourd'hui une multitude d'indicateurs permettant de mesurer les inégalités de genre. Nous présentons ci-dessous trois indicateurs complémentaires. D'une part, deux indices qui cherchent à donner un aperçu des inégalités f-h en mesurant les écarts entre les femmes et les hommes dans différents domaines, tels que la santé, l'éducation, l'activité économique ou politique: l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) et le Global Gender Gap Index (GGGR, cf Pause Genre 9). D'autre part, le Social Institutions and Gender Index (SIGI) développé par l'OCDE, qui s'intéresse plutôt aux origines des discriminations.

Indice d'inégalité de genre (Gender Inequality Index)	Global Gender Gap Index
<p>- Indice construit par le PNUD en 2000. Dernier classement (2013) disponible ici.</p> <p>- Composition: Indice composite mesurant le déficit de progrès dans trois dimensions du développement humain résultant d'inégalités de genre : santé reproductive, autonomisation et marché du travail. A travers cet indice, le PNUD a souhaité mettre en évidence le manque à gagner, en termes de développement économique, imputable aux inégalités de genre.</p>	<p>- Index construit par le World Economic Forum (organisation internationale indépendante) en 2006. Dernier classement (2014) disponible ici.</p> <p>- Composition: Cet indicateur est plus complet que le premier car il se base sur quatre critères et huit variables différentes. Sont pris en compte les questions de participation/opportunités économiques, l'éducation, la santé ainsi que l' « empowerment politique ».</p>
<p>Indice SIGI</p> <p>- Indice construit par l'OCDE en 2009. Dernier classement (2012) disponible ici et base de données disponible ici.</p> <p>- Composition: Le SIGI est un indicateur composite se déclinant en 5 dimensions et 14 variables et décrivant le niveau de discrimination découlant des institutions et des normes sociales auxquelles font face les femmes des pays non-membres de l'OCDE (NB: la prochaine édition du SIGI inclura désormais les pays de l'OCDE). La dimension code discriminatoire de la famille décrit les inégalités f-h liées au rôle de chacun dans le ménage. La seconde dimension identifie les atteintes à l'intégrité physique des femmes tandis que la troisième décrit la préférence pour les garçons et la dévalorisation des filles au sein du ménage. La quatrième dimension concerne les inégalités de genre en termes d'accès aux ressources et aux droits de propriété. Enfin, la dernière dimension détermine les restrictions en termes de libertés civiles. Cet indicateur, comme l'IIG, varie entre 0 et 1, et permet de donner un aperçu des inégalités de genre par région.</p>	

Indices mesurant les écarts/inégalités femmes-hommes

Indice établissant les origines des inégalités

Si ces indicateurs contribuent à la compréhension et à la cartographie des inégalités dans le monde, ils présentent néanmoins des limites. Par exemple, l'Afrique du Sud est classée **4/86 selon le SIGI**, une position qui s'explique en partie par un cadre législatif garantissant l'égalité, notamment entre les femmes et les hommes, dans de nombreux domaines. En particulier, l'existence d'un **cadre législatif solide pour lutter contre les violences faites aux femmes** contribue au bon résultat de l'Afrique du Sud sur la dimension intégrité physique. Un résultat qui masque le niveau d'application de ces lois car en réalité **le taux de violences faites aux femmes y est parmi les plus élevés au monde!**

Alors que l'Afrique du Sud est dans le top 5 du SIGI, elle est classée **18/142 selon le GGGR (2014) et 118/187 selon l'IIG (2013)**. Des dimensions et variables utilisées dans le GGGR et l'IIG, contribuent à expliquer ces divergences de classement. Par exemple, dans le domaine de la **santé**, les deux variables utilisées dans l'IIG sont le **taux de mortalité maternelle et le taux de fécondité chez les adolescentes, qui restent plutôt élevés dans le pays**. En revanche, le GGGR prend en compte le **ratio h-f à la naissance et l'écart d'espérance de vie** pour lesquels l'Afrique du Sud obtient de bons résultats. La prise en compte de l'**éducation** dans le GGGR (la RSA a de bons ratio f-h de scolarisation à tous les niveaux) contribue également à son meilleur classement.

Il est donc important de souligner les **limites de ces indicateurs composites**, notamment celles liées au **choix des variables** et à la **difficulté d'appréhender statistiquement certaines réalités** (comme la prise en compte du temps passé au travail domestique et de soin, les violences sexistes ou la participation des femmes au niveau local). S'ils permettent de dresser un panorama global des inégalités et, dans une certaine mesure, d'effectuer des comparaisons entre pays, il faut les considérer avec prudence ; ils ne peuvent en aucun cas remplacer une analyse fine des contextes économiques et sociaux qui expliquent ces inégalités.

Le marqueur CAD-OCDE sur l'Égalité hommes-femmes fait partie des marqueurs politiques de l'OCDE, qui permettent d'estimer la contribution des bailleurs aux objectifs transversaux (tels que le climat, la gouvernance ou le genre). Ils font l'objet d'une déclaration annuelle de la part des bailleurs membres de l'OCDE dans le cadre de leur déclaration APD. Comme pour les autres marqueurs politiques de l'OCDE, quatre notes peuvent être attribuées lors de l'analyse des projets, en fonction du niveau d'intégration de la problématique du genre et de l'objectif fixé dans le cadre du projet en matière participation à la réduction des inégalités hommes-femmes existant dans le secteur d'intervention (cf schéma ci-après).

Ce «marqueur genre» a donc pour objectif de suivre les dépenses allouées à la promotion de l'égalité femmes-hommes, qui font l'objet d'une publication annuelle par l'OCDE. Le dernier rapport publié (disponible [ici](#)), révèle qu'en 2011, 31% du montant total consacré à l'APD par les pays de l'OCDE était « sensible au genre » : c'est-à-dire intégrait le genre comme objectif significatif ou principal (noté 1 ou 2). La Stratégie Française Genre et Développement, validée par le CICID de Juillet 2013 a fixé deux objectifs à l'AFD, à atteindre d'ici 2017, concernant ce marqueur genre :

- 100 % de projets notés suivant le marqueur
- 50% des projets financés intègrent une problématique et une analyse genre et sont marqués 1 ou 2

Le renseignement du marqueur constitue une indication de l'importance accordée à l'égalité f-h dans les programmes d'aide. Par ailleurs, non seulement ce marqueur est un outil de suivi mais il contribue à alimenter la réflexion et la dynamique sur l'égalité femmes-hommes, dans la mesure où, à minima, une analyse genre est nécessaire pour l'attribution de la note. Quoique la note 2 (projets dont le genre est l'objectif principal) soit souvent perçue comme étant « supérieure » à la note 1, en réalité cette notation ne cherche pas à établir une hiérarchie entre les projets, mais au contraire elle permet également de valoriser les projets ayant intégré le genre de façon transversale (note 1). A l'AFD par exemple, étant donné le type d'activité menée par la maison, il y aura davantage de projets notés 1.¹

NB : le marqueur CAD ne concerne que les bailleurs membres de l'OCDE, et pas les bailleurs non-OCDE ou les multilatéraux par exemple. C'est pourquoi d'autres « marqueurs genre » ont été développés sur des bases de fonctionnement semblables, notamment le « Gender Marker » de l'UNICEF et du PNUD (plus d'informations [ici](#)) ou le Marqueur IASC² qui couvre les actions humanitaires (plus d'informations [ici](#)). Récemment, la Commission Européenne a développé un marqueur différent: le « gender-age marker » qui a pour objectif de désagréger et suivre les dépenses de développement en fonction de l'âge et du sexe des bénéficiaires (plus d'informations [ici](#)). De même que le marqueur CAD, ces marqueurs sont une notation ex-ante, autrement dit un indicateur « d'objectif politique » qui ne permet pas d'appréhender les résultats dans la mise en œuvre effective de l'égalité.



Opérationnaliser le genre à l'AFD

L'équivalence entre le marqueur genre CAD et l'avis DD

Dans le cadre du dispositif Avis Développement Durable, récemment adopté par l'AFD, l'égalité femmes-hommes y est traitée comme une dimension à part entière, afin d'inciter les équipes à prendre en compte davantage le genre dans la conception des projets et pour faciliter la redevabilité de l'AFD. La notation utilisée est basée sur une approche plus précise et complète de la prise en compte du genre, permettant dans une certaines mesures de palier aux imprécisions du marqueur CAD.

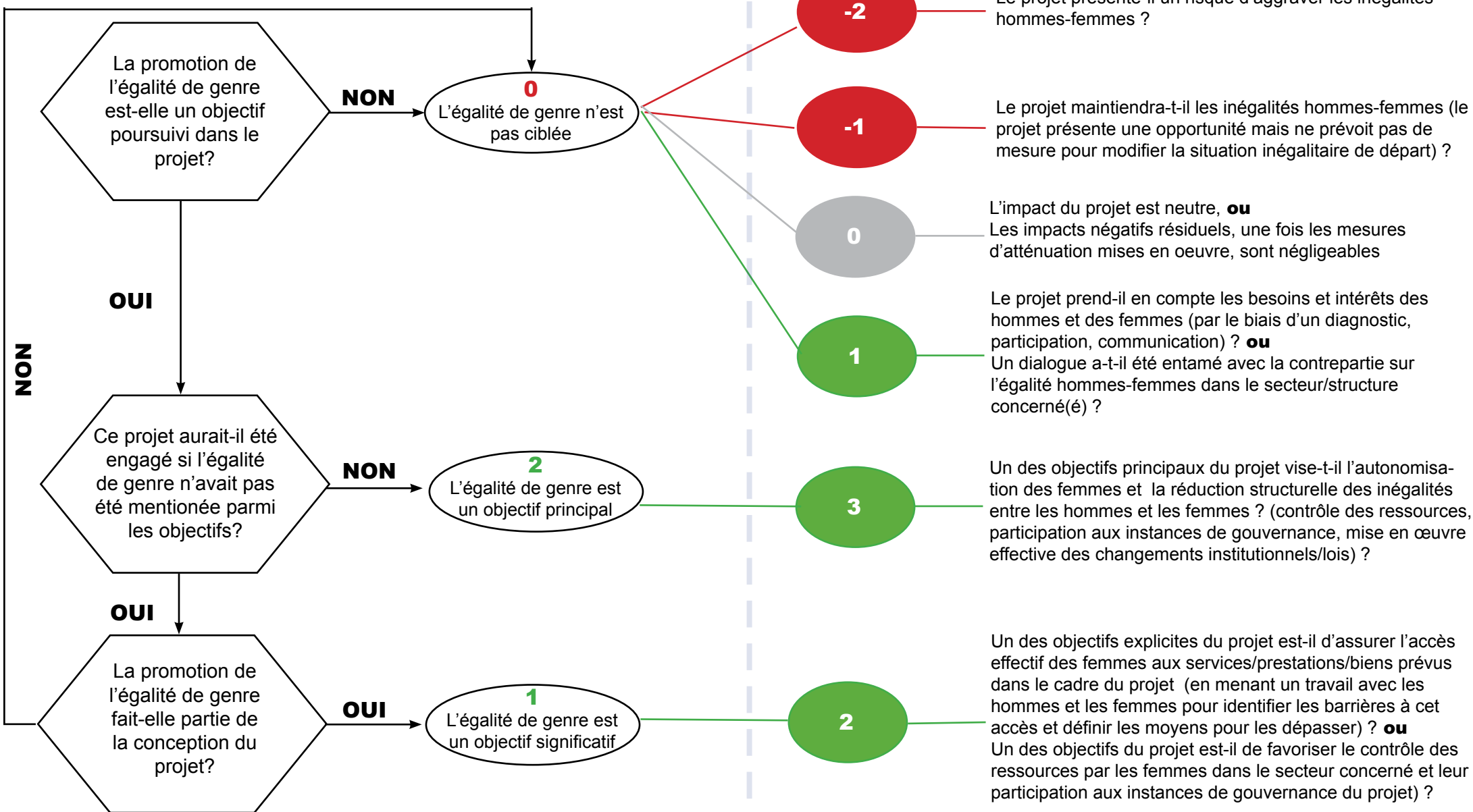
Les objectifs fixés par la stratégie française ont été repris dans le CIT Genre de l'AFD, et feront l'objet d'un suivi annuel par les tutelles et le Haut Conseil à l'Égalité. La mesure des progrès réalisés en termes d'intégration de la problématique genre dans les opérations de l'AFD est réalisée selon le marqueur CAD. Ainsi, un système d'équivalence entre le marqueur CAD et la notation de l'avis DD a été créé, y compris au sein du système informatique. Par exemple, pour être notés 1 et 2 selon le marqueur CAD, les projets doivent être notés respectivement 2 et 3 selon l'échelle de l'avis DD.

Un schéma illustrant l'équivalence entre ces deux systèmes de notation et précisant l'échelle et les critères d'évaluation proposée par l'avis DD est disponible ci-après.

¹ Notons qu'il n'existe pas d'outils ou critères harmonisés permettant d'attribuer une notation totalement objective. En particulier, la distinction entre les notes 1 et 2 n'est pas toujours évidente et laisse une marge d'interprétation.
² Inter-Agency Standing Committee (IASC): c'est le Comité permanent Inter-organisations, lieu de coordination de l'aide humanitaire. Plus d'informations [ici](#).

Notation marqueur CAD - OCDE

Notation avis Développement Durable

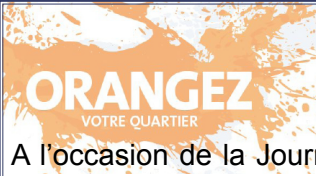


Selon ONU Femmes, 35% des femmes dans le monde ont subi des violences physiques et/ou sexuelles exercées par un partenaire intime ou des violences sexuelles infligées par un partenaire non-intime. En France, en 2013, 121 femmes et 25 hommes sont mort/es sous les coups de leur (ex) conjoint/e. Dans certains pays, jusqu'à 70% des femmes sont confrontées à la violence physique ou sexuelle au cours de leur vie. Malgré ces chiffres, les violences faites aux femmes ont longtemps été considérées comme un phénomène de la vie privée, du fait que, souvent, elles «s'inscrivent dans la vie quotidienne (répétition), dans la proximité (elles sont le plus souvent le fait de proches de la victime) et dans la sphère privée (domicile de la victime notamment)» (Bereni, Chauvin, Jaunait, Revillard, 2012). Depuis les années 1970, les mouvements féministes ont cherché à rendre visible et à donner un sens politique aux violences faites aux femmes, en démontrant que **celles-ci ne sont pas un acte marginal et interpersonnel, mais qu'elles constituent un ressort de l'oppression des femmes.**

Par exemple, le viol a historiquement été construit comme une forme d'appropriation sexuelle «illégitime» d'une femme par un homme n'étant pas son père, son mari ou tuteur ; et conçu comme un acte qui à la fois «souille» la femme et porte atteinte à l'honneur de sa famille. Dans certains pays, la femme peut être assassinée par un homme de sa famille pour en «sauver l'honneur» ou l'homme violeur peut verser une compensation monétaire au père/tuteur ou épouser la femme violée (contrainte d'accepter) pour «compenser» l'acte. **Le viol n'est qu'une catégorie de ces violences, qui comprend plus largement la violence conjugale (dont le viol marital), les violences sexuelles utilisées comme armes de guerre, le harcèlement sexuel, les mariages précoces et forcés, les violences de genre en milieu scolaire, les mutilations génitales féminines, les crimes d'honneurs etc...**

Le terme «violences de genre» ou «violences basées sur le genre» (en anglais: gender-based violence) définit de façon plus large **les violences dirigées contre un homme ou une femme du fait de leur genre** ; le concept est pertinent notamment pour penser les violences commises par des hommes contre d'autres hommes perçus comme efféminés ou défiant la virilité. Les violences de genre peuvent être pensées comme un rappel à un certain «ordre social sexué», **contribuant ainsi à perpétuer des normes liées au genre.**

Pour aller plus loin: l'infographie «violence à l'encontre des femmes» préparée par l'OMS, disponible **ici**.

Actualité: 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, les Nations Unies lancent l'appel «**Orangez VOTRE quartier**» (plus d'informations **ici**). Cet appel fait partie de la campagne menée par le Secrétaire général des Nations Unies, **tous UNiS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes** (informations sur la campagne **ici**) et marque le début des **16 jours de mobilisation** contre les violences basées sur le genre (entre le 25 novembre et le 10 décembre). Cette mobilisation mondiale veut susciter un changement de mentalités et rompre le cycle de la honte et des tabous autour de la violence.



Opérationnaliser le genre : la lutte contre les violences sexuelles envers les filles et les garçons en situation de handicap

Ubuntu Care est un projet porté par Handicap International et cofinancé par l'AFD, qui lutte contre les violences sexuelles envers les filles et les garçons en situation de handicap au Burundi, au Rwanda et au Kenya. Les études réalisées par Handicap International dans la région des Grands Lacs démontrent que les enfants en situation de handicap sont **2,9 fois** plus touchés que les enfants non handicapés par les violences sexuelles. Pour en savoir plus, un film réalisé dans le cadre de ce projet est disponible **ici**.



Opérationnaliser le genre²: l'engagement de la France pour mettre fin aux violences de genre en milieu scolaire

A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le MAEDI rappelle son engagement contre les violences de genre en milieu scolaire (VGMS) qui touchent chaque année **246 millions de filles et de garçons**. Les VGMS ont un impact non seulement sur la santé mais aussi sur l'éducation, notamment la scolarisation et le maintien des filles à l'école. La nouvelle infographie préparée par le groupe de travail international sur les VGMS, initié par la France, est disponible ci-dessous. Plus d'informations sur l'action de la France en matière de droit des filles **ici**.

METTRE FIN AUX VIOLENCES DE GENRE EN MILIEU SCOLAIRE (VGMS)

DANS DE NOMBREUX PAYS DU MONDE, DES FILLES ET DES GARÇONS SONT VICTIMES DE HARCÈLEMENT ET D'ABUS DANS L'ENCEINTE DE L'ÉCOLE COMME AUX ALENTOURS. LES FILLES SONT PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES AUX VIOLENCES DE GENRE, UN FLÉAU QUI TROUVE SOUVENT SON ORIGINE DANS LES CROYANCES ET PRATIQUES CULTURELLES BIEN ENRACINÉES, LE DÉSÉQUILIBRE DES POUVOIRS ET LES NORMES EN MATIÈRE DE GENRE.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

LES VGMS PEUVENT REVÊTIR LA FORME DE...



HARCÈLEMENT

DE CHÂTIMENTS CORPORELS



D'AGRESSIONS VERBALES OU SEXUELLES

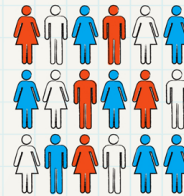


D'ATOUCHEMENTS NON CONSENTIS DE VIOLS OU ENCORE DE COUPS ET BLESSURES

LES VGMS CONSTITUENT UNE VIOLATION DES DROITS HUMAINS ET REPRÉSENTENT UN OBSTACLE MAJEUR À L'APPRENTISSAGE, PARTICULIÈREMENT POUR LES FILLES*

EN CHIFFRES

LES VGMS NE SONT PAS ASSEZ ÉTUDIÉES NI RELAYÉES. CEPENDANT, ON ESTIME QUE :



246 MILLIONS

DE FILLES ET DE GARÇONS SUBISSENT DES VIOLENCES À L'ÉCOLE



1 FILLE SUR 4

DÉCLARE NE JAMAIS SE SENTIR À L'AISE DANS LES TOILETTES DE L'ÉCOLE*

* 1 FILLE SUR 4 DÉCLARE NE JAMAIS SE SENTIR À L'AISE DANS LES TOILETTES DE L'ÉCOLE, SELON UNE ENQUÊTE MENÉE PAR PLAN INTERNATIONAL AUPRÈS DE TOUS SEULES DANS 4 RÉGIONS DU MONDE.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?



PROMOUVOIR LES POLITIQUES DE PRÉVENTION DES VGMS ET DE PROTECTION DES FILLES À L'ÉCOLE



PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES GENRES ET LA NON-VIOLENCE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES ET LES MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

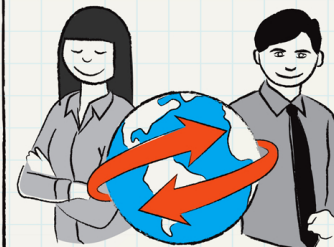


RENFORCER LES LIENS ENTRE L'ÉCOLE, LA MAISON ET LES SERVICES SOCIAUX



IMPLIQUER LES JEUNES, LES COMMUNAUTÉS ET LES ENSEIGNANT(E)S DANS L'ÉLABORATION DE SOLUTIONS

LE GROUPE DE TRAVAIL



LE GROUPE DE TRAVAIL INTERNATIONAL SUR LES VGMS RASSEMBLE UNE TRENTAINE DES PRINCIPALES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS ENGAGÉES DANS LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION DES FILLES ET DE L'ÉGALITÉ DES GENRES

Pour de plus amples informations www.ungei.org/247_srgbv.html

Le “care” est un terme anglophone renvoyant au concept de « travail de reproduction sociale » ou « travail reproductif »¹, qui fait référence à l'ensemble des activités effectuées pour autrui dans le cadre du ménage ou de la famille, tel que le travail domestique (cuisine, ménage, corvée d'eau/de bois etc...), la procréation, le soin des enfants, personnes âgées et adultes dépendants (malades, handicapés), l'éducation et l'entretien des relations sociales de la famille etc... Historiquement, ce travail est réalisé **par les femmes, sans qu'il ne soit rémunéré ou valorisé socialement**: le rôle de pourvoyeuses de soins («caregivers») leur est attribué par différentes normes sociales et rôles de genre traditionnels.

A partir des années 1960, différents mouvements féministes à travers le monde ont cherché à mettre en exergue cette masse de travail réalisée par les femmes jusqu'alors restée invisible. En appelant à reconnaître le travail non-rémunéré, ces mouvements postulent l'élargissement de la définition du « travail » aux tâches réalisées au sein de la sphère privée tel que le travail domestique ou le travail fait pour le compte du conjoint (dans l'agriculture ou le commerce par exemple). Des études montrent que **les tâches liées au soin et au travail domestique sont d'autant plus chronophages que les revenus sont bas**, que **le nombre d'enfants est élevé** et que **l'accès aux services publics de qualité est limité** (infrastructures d'assainissement, gardes d'enfants, écoles etc...). Au Kenya par exemple, les femmes consacrent plus d'une heure et demie par jour à la collecte de combustible ou d'eau (moins de 40 minutes pour les hommes). (Action Aid, 2013).

1. Le «travail reproductif» est aussi communément qualifié de travail domestique ou travail de soin non-rémunéré. S'il existe certaines nuances entre ces concepts, dans la pratique ils sont utilisés en tant que synonymes.

Opérationnaliser le genre : projet AFD de soutien à l'accès et au maintien en emploi des femmes en renforçant les **dispositifs d'accueil de la petite enfance**

Une étude de faisabilité pilotée par l'AFD (agence en Turquie, MED, EDU, IFP, RED et AES) est en cours afin de cerner les enjeux d'un meilleur accès des femmes au marché du travail et de leur maintien sur des emplois de qualité en Turquie. En effet, la Turquie se caractérise toujours par un taux d'emploi des femmes très bas : 29% en 2012. Parmi les principales raisons invoquées par les femmes pour expliquer leur exclusion du marché du travail (TUIK, 2012), on trouve en toute première place le rôle de femme au foyer et la persistance d'une vision traditionnelle des rôles de genre.

Dans ce contexte, ce projet a pour objectif d'améliorer les dispositifs de garde d'enfants, afin de soutenir la participation des femmes au marché du travail et *in fine* contribuer à la réalisation d'objectifs économique (c'est un facteur de croissance durable, incontournable si la Turquie veut atteindre son objectif de figurer parmi les 10 premières puissances mondiales d'ici 2023), démographique (ralentir le déclin de la natalité et lutter contre le vieillissement de la population) et politique (notamment dans le cadre de la candidature de la Turquie à l'UE).

Education

Emploi

Santé

Protection Sociale

Participation politique

Les enjeux de développement liés au care

Les filles sont souvent concernées, au même titre que leurs mères, par le travail non-rémunéré, ce qui affecte leur temps d'études et dans certains pays constitue un facteur important de déscolarisation. Une enquête menée dans 16 pays a montré que 10% des filles âgées de 5 à 14 ans effectuent 28 heures de tâches ménagères par semaine (GADN, 2014). Par la suite, les femmes ont également moins de temps pour s'engager dans des formations professionnelles.

- *accès et maintien dans l'emploi*: le temps passé au travail de soins non-rémunéré limite l'accès et le maintien des femmes dans des emplois décents. En Amérique Latine et dans les Caraïbes, plus de 50% des femmes âgées de 20 à 24 ans citent le travail de soins non-rémunéré comme principale raison pour ne pas chercher un emploi à l'extérieur du foyer (GADN, 2014). Le travail à temps partiel (lié au besoin de flexibilité) et les écarts de salaires correspondants contribuent aux inégalités de revenus entre les femmes et les hommes.

- *marchandisation du care*: au Nord comme au Sud on constate que le travail de care se professionnalise (cuisinières, laveuses, femmes de chambre, nounous etc...) et acquiert une valeur marchande. Par rapport à d'autres services dits « productifs » le travail de soins est peu valorisé, ce qui se traduit par des emplois précaires et mal rémunérés, encore en majorité occupés par des femmes, en particulier des femmes issues de l'immigration et pauvres.

Le travail de soin constitue une charge chronophage, voir stressante, qui peut avoir des impacts sur la santé des femmes, notamment par l'énergie dépensée à réaliser ces tâches, le poids des charges portées (eau par exemple) et à travers l'exposition aux maladies transmissibles. Par exemple, les femmes représentent en moyenne de 55 à 60% des victimes d'Ebola, et jusqu'à 75% au Libéria (Rapport sur la dimension «genre» du virus Ebola, par Urgent Action Fund - Africa, disponible [ici](#)).

Les droits sociaux sont très souvent reliés à l'emploi; dans ces conditions, les femmes absentes du marché du travail, ou disposant de liens relativement faibles avec celui-ci (participation par intermittence, à temps partiel, bas salaires...), disposent de droits moins solides.

Les contraintes de temps et difficultés liées à l'absence de garde d'enfants (par exemple) limitent la participation des femmes à la vie politique et aux affaires publiques, des forums de décisions communautaires aux parlements nationaux.

►► Pour aller plus loin

“My wife does not work...”

Mr. Moyo goes to the Doctor

Doctor: What is your job, Mr. Moyo?

Mr Moyo: I am a farmer.

Doctor: Have you any children?

Mr Moyo: God has not been good to me. Of 15 born, only 9 are alive.

Doctor: Does your wife work?

Mr Moyo: No, she stays at home

Doctor: I see. How does she spend her day?

Mr Moyo: Well she gets up at 4 a.m. in the morning, fetches water and wood, makes the fire, cooks breakfast and cleans the home. Then she goes to the grinding mill. After that she goes to the township with the two youngest children where she sells tomatoes by the road side while she knits. She buys what she wants from the shops. Then she cooks the midday meal. But these are regular household chores.

Doctor: You come home at midday?

Mr Moyo: No, no she brings the meal about 3 kilometres away.

Doctor: And after that?

Mr Moyo: She stays in the field to do weeding and then she goes to the vegetable garden to water.

Doctor: What do you do?

Mr Moyo: I must go and discuss business and drink with the men in the village.

Doctor: And after that?

Mr Moyo: I go home for supper which my wife has prepared.

Doctor: Does she go to bed after supper?

Mr Moyo: No I do. She has things to do around the house until 9 or 10 p.m.

Doctor: But I thought you said your wife doesn't work?

Mr Moyo: Of course she doesn't work. I told you she stays at home.

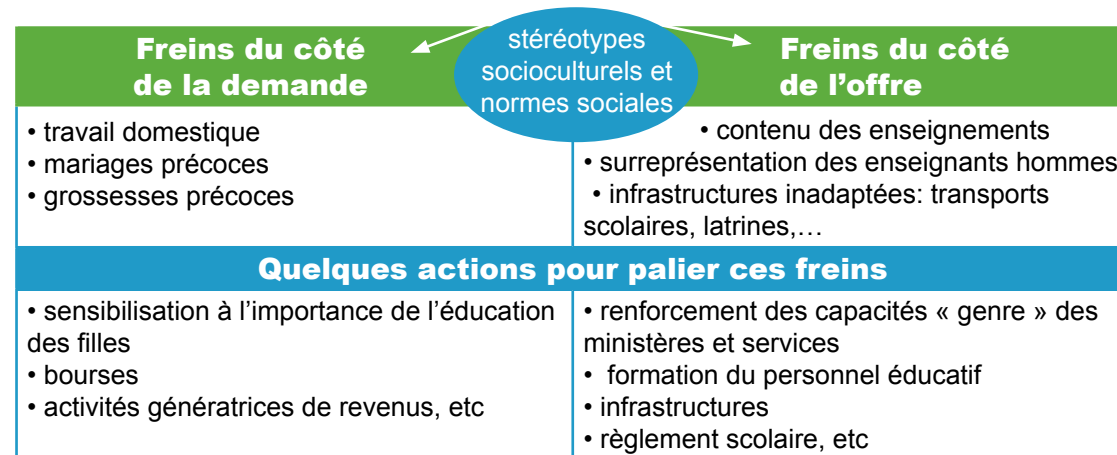
NOTE: These exercises generate different responses with different participants. The answers included here outline the perspectives of a diverse group of participants coming from different contexts. They do not necessarily reflect the power relations you will see in your own context.



Depuis le début du millénaire, la réduction des inégalités de genre dans l'éducation fait l'objet d'une **mobilisation internationale forte et coordonnée**. En 2000, les objectifs de l'Education Pour Tous (EPT) adoptés à Dakar sous l'égide de l'UNESCO et les Objectifs 2 et 3 du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés par l'ONU ont permis de placer la réduction des inégalités d'accès et de maintien à l'école entre les garçons et les filles au cœur de l'agenda du développement. Des acteurs institutionnels et associatifs ont ainsi investi cet enjeu et des groupes coordonnés se sont renforcés ou ont vu le jour (PME, UNGEI).

Cet engouement a permis de parvenir à des progrès tangibles, principalement dans l'accès à l'éducation primaire, mais l'égalité filles/garçons à tous les niveaux d'enseignement ne sera pas atteinte d'ici 2015. **Le principal enjeu réside aujourd'hui dans l'achèvement de l'enseignement fondamental (cycles primaire¹ et collège) puisque la présence des filles diminue considérablement en proportion à celle des garçons à mesure qu'elles gravissent les échelons de la scolarité.** Si des progressions d'accès au secondaire ont été réalisées, les inégalités filles-garçons n'ont que peu diminuées. Selon l'UNESCO, en 2011, les écarts les plus significatifs se trouvaient en Afrique Subsaharienne où 39% des filles sont scolarisées au 1er cycle du secondaire contre 48% des garçons, dans les Etats arabes (82% contre 91%) et en Asie du Sud et de l'Ouest (69% contre 74%), avec pour chaque région des disparités entre les pays (UNESCO, 2011, disponible [ici](#)).

Des freins à la scolarisation complexes, multiples et cumulatifs



Les inégalités de genre ne sont cependant pas toujours les plus prégnantes, la pauvreté (coûts directs de scolarisation et coût d'opportunité pour la famille) et le lieu de résidence (rural/urbain) sont des facteurs parfois plus significatifs pour appréhender les inégalités dans l'éducation. Néanmoins, **le fait d'être une fille est le plus souvent un facteur multiplicatif de désavantage**, il vient renforcer ces facteurs de marginalisation scolaire. Par ailleurs, du fait de des différentes combinaisons de freins existantes, il est indispensable de conditionner l'action à un **diagnostic préalable**.

¹ Par exemple, en Afrique Subsaharienne, en 2009, seulement 64% des filles achevaient le primaire contre 71% des garçons (attention: de grandes disparités existent entre les pays). (UNESCO, 2012, disponible [ici](#))



Opérationnaliser le genre : projet AFD d'appui à la réforme des collèges au Togo

Dans les projets qu'elle identifie et instruit, la division EDU de l'AFD œuvre à la réduction des inégalités d'accès et de maintien à l'école entre les garçons et les filles. Le projet **d'appui à la réforme des collèges au Togo** met en œuvre des activités pour réduire les inégalités de genre principalement à travers sa deuxième composante dont l'objectif est de **réformer les collèges pour un accès plus équitable et une meilleure qualité de l'enseignement**. Un ensemble d'actions est prévu au niveau de la demande allant de la sensibilisation des communautés à la mise en place de groupes de promotion de l'éducation des filles, et au niveau de l'offre en veillant à former les enseignant-e-s et chef-fe-s d'établissements sur l'égalité de genre et les méthodes éducatives non violentes, en construisant des latrines séparées pour les filles et les garçons ou encore en incluant des formations sur les compétences de vie (leadership, projet de vie, confiance en soi et estime de soi).

Focus sur les effets de levier d'une éducation de qualité

Dans la lutte contre les inégalités de genre, la qualité de l'éducation peut avoir un effet de levier considérable. D'une part, une mauvaise qualité peut diminuer la volonté des parents de laisser leurs filles à l'école et ainsi augmenter la probabilité qu'elles soient mariées jeunes. Au contraire, une éducation de qualité engendre des gains considérables pour la vie future des enfants et du pays (gains de productivité économique, de santé maternelle et infantile, autonomisation...). D'autre part, les inégalités femmes/hommes sont perpétuées par des représentations socioculturelles, principalement incorporées au cours de la socialisation primaire et dont l'école est un acteur central. L'enjeu est alors d'adopter une éducation sensible au genre. Certains pays l'ont déjà mis en œuvre en supprimant les messages et illustrations sexistes des manuels ou encore en formant les enseignants à une pédagogie non-sexiste permettant d'adopter les comportements adéquats et faciliter les discussions. Accroître la confiance en soi des filles, réduire les comportements à risque des garçons, instaurer un respect mutuel, etc. sont autant d'effets qui impactent la vie des enfants qui reçoivent une éducation sensible au genre et qui permettent de réduire plus largement les inégalités entre les hommes et les femmes dans la société.

Récemment, le gouvernement français a adopté le « Plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école », qui inclut notamment la généralisation de la formation du personnel éducatif à l'égalité filles-garçons, la diffusion d'outils pédagogiques adaptés et généralisés pour aider les enseignants à transmettre la valeur d'égalité filles-garçons aux élèves et l'inscription de séquences pédagogiques sur l'égalité dans le socle commun et dans les programmes. Une infographie sur ce plan d'action est disponible [ici](#).

De par les liens étroits qu'elle entretient avec l'éducation et l'emploi, la formation professionnelle (FP) est à la fois un enjeu en soi et un levier considérable dans la réduction des inégalités de genre. D'une part, dans toutes les régions du monde à l'exception de l'Amérique latine et des Caraïbes, les filles sont inscrites dans des proportions plus faibles que les garçons dans les enseignements techniques et professionnels. En Asie du sud et de l'est, les filles sont considérablement sous-représentées dans les programmes de FP, comptant pour 28% des inscriptions totales, et en Afrique subsaharienne, la majorité des pays affichent une participation plus forte des garçons (Banque Mondiale, 2014, rapport disponible [ici](#)). C'est pourquoi des actions doivent être menées pour renforcer l'accès et le maintien des filles aux FP. D'autre part, les inégalités entre les hommes et les femmes face à l'emploi sont patentées (insertion, plafond de verre, ségrégation horizontale, inégalités de salaires, précarité, relations au travail etc), la FP doit être conçue comme un moment essentiel pour anticiper les inégalités rencontrées sur le marché du travail et essayer de les réduire.

Les difficultés d'accès et de maintien des femmes dans les FP s'expliquent par des facteurs propres à la FP au premier rang desquels on trouve la mauvaise image (qualité, sécurité, passage à l'emploi) de ces formations auprès des familles et des jeunes. Une seconde série de facteurs plus insidieux se trouvent en amont de la FP, dans la socialisation primaire au moment où les représentations socio-culturelles sont adoptées par les enfants. Ces représentations vont par exemple conditionner l'orientation professionnelle si bien que lorsque les filles vont en FP, elles choisissent une formation qui est traditionnellement dévolue à leur genre¹.

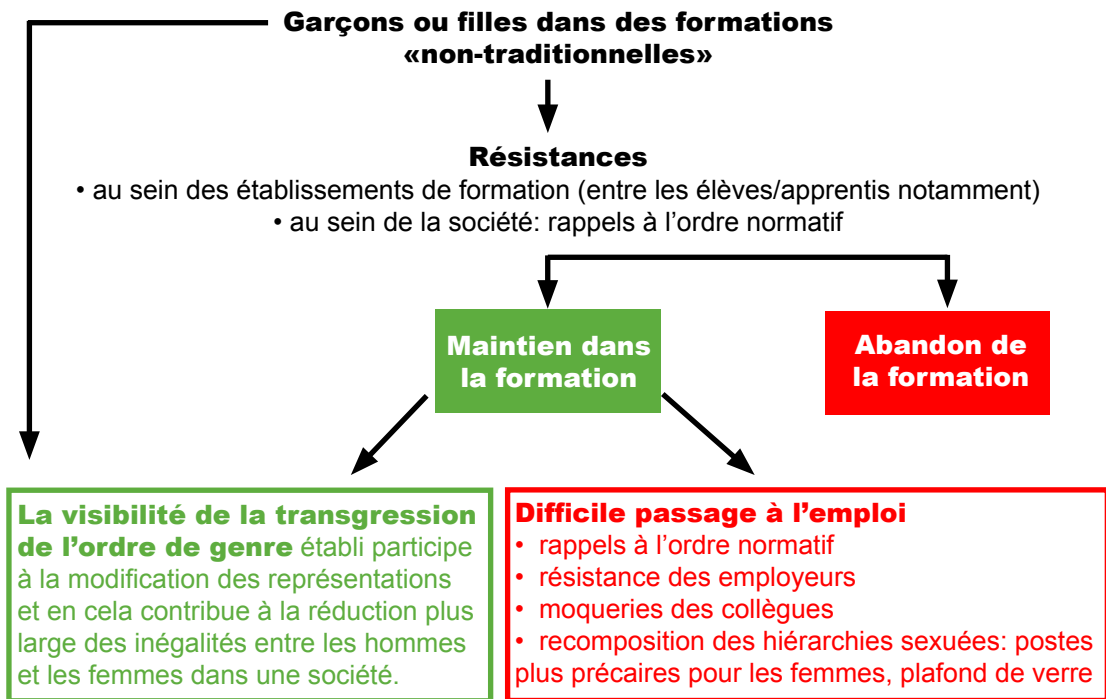
¹ Les activités considérées comme « féminines » et « masculines » peuvent varier selon les cultures, en revanche, la valeur attribuée à ce qui est considéré comme « féminin » est toujours moindre (cf. « valence différentielle des sexes » F. Héritier). Ainsi, dans certaines parties de l'Inde, la construction est un secteur considéré comme « féminin » alors qu'il est perçu comme « masculin » dans d'autres parties du monde (BIT 2009, disponible en ligne [ici](#))

 **Opérationnaliser le genre:** le programme de formation professionnelle pour l'emploi et la compétitivité

Agir à différents niveaux nécessite de s'appuyer sur une instance de coordination. Par ailleurs, pour assurer l'adéquation des actions entreprises avec l'existant et pour garantir leur pérennité, il est important de s'appuyer sur les ressources locales. Ainsi, le Programme de Formation Professionnelle pour l'Emploi et la Compétitivité (FPEC) au Sénégal s'appuie sur le bureau genre du Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat pour assurer le soutien à l'ensemble des structures opérationnelles. Ce soutien doit participer à l'atteinte de certains objectifs du programme : la sensibilisation des familles, la formation des filles, le recours à du personnel de formation féminin, et la représentation des femmes dans les instances de gouvernance.

Défier la ségrégation par sexe des formations professionnelles : risques et enjeux

Les FP sont effectivement genrées et garantir la mixité dans toutes les FP, ou du moins la pleine liberté de choisir son domaine de FP (au sens de capacités), est un autre objectif pour les projets de FP sensibles au genre. Le chemin pour y parvenir est complexe car il faut aussi bien agir sur la socialisation primaire en amont, qu'anticiper les difficultés en aval. La présence de garçons et de filles dans des formations « non-traditionnelles » tend à entraîner de nombreuses résistances et hostilités:



Les objectifs induits par l'intégration de l'approche genre dans les projets de FP nécessitent des actions coordonnées à plusieurs niveaux et tout au long du cycle de projet: au niveau des pouvoirs publics, des établissements de formation, des secteurs économiques, des apprenants et de leur entourage. Aujourd'hui, le soutien des gouvernements dans la montée en compétence des femmes semble facilité par le manque à gagner que représente la non-qualification des femmes. Cet argument instrumental de la rentabilité économique est également un argument convaincant pour l'entourage des apprenants.

Des pistes pour opérationnaliser le genre dans les programmes de formation professionnelle

Acteurs	Quelques actions
Pouvoirs publics : <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la FP • Ministère de l'éducation • Ministère de l'Emploi • Ministère des transports • Ministère des affaires sociales Etc...	<ul style="list-style-type: none"> • mener une action coordonnée avec le ministère de l'éducation pour agir sur l'orientation, • s'appuyer sur les instances « genre » existantes pour veiller à l'intégration opérationnelle de l'approche, • lancer des campagnes de communication sur les métiers qui dérogent aux normes de genre, • inclure un module sur l'approche genre et la pédagogie de la mixité dans les programmes de formation des formateurs/formatrices • délivrer des bourses pour faciliter l'accès des filles, des services de garde d'enfants etc. • développer des mécanismes incitatifs du côté de l'offre de formation (Exemple : réduction de charge pour les acteurs économiques qui prennent des élèves (filles et garçons) en apprentissage dans des conditions de travail respectueuses)
Etablissements de formation	<ul style="list-style-type: none"> • sur les infrastructures (espaces de travail communs pour les filles et les garçons, latrines séparées), • sur la gouvernance (présence de femmes à des postes décisionnels, indicateurs sexospécifiques, instaurer un règlement suffisamment sévère pour assurer la sécurité des filles, viser la mixité en masse...), • sur leur stratégie de communication (communiquer sur la « déségrégation » des FP par sexe lors des portes ouvertes, sensibilisation des employeurs...), • sur la qualité des formations : pédagogie, contenu (inclure des moments d'échange sur les inégalités sociales entre les hommes et les femmes, instaurer des enseignements sur les « compétences de vie » et les savoir-être au travail) et apprentissage (superviser l'élève lors de son apprentissage).
Secteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Engager les entreprises d'une même branche dans une réflexion sur les compétences requises. • Sensibiliser à l'égalité femmes/hommes en entreprise.
Apprenants et leur entourage	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître aux apprenants la complexité des relations de travail, les droits des travailleurs, les violences basées sur le genre et outiller ces futurs travailleurs pour qu'ils sachent y remédier. • Sensibilisation sur les avantages de la FP (intérêt professionnel, gains économiques) et sur les inégalités entre les hommes et les femmes (causeries, théâtre).

Partout dans le monde, l'exclusion économique frappe davantage les femmes que les hommes (Banque Mondiale, 2014). Ce constat est inexorablement lié à celui de la division sexuelle du travail¹, nœud de l'oppression des femmes selon l'analyse féministe matérialiste. Si la progression de l'activité salariale des femmes au cours des trois dernières décennies a contribué à la transformation de leur statut social, des inégalités persistent en termes d'accès au marché du travail (la participation des femmes à la population active stagne : elle est passée de 57% à 55% au cours des 20 dernières années - BM, 2014) et de qualité et conditions de travail. Ces discriminations sont de différents types et cumulatives:

En amont, des discriminations directes et indirectes conditionnent l'accès des femmes au marché du travail et au maintien dans des emplois de qualité:

- **discriminations juridiques:** 128 pays (sur 143 pays évalués) possèdent au moins une loi discriminante envers les femmes. Par exemple, 15 d'entre eux exigent une autorisation maritale pour le travail des femmes (Gender at Work, World Bank, 2014).
- **choix des filières (universitaires, formation professionnelle):** une différenciation sexuée des filières d'enseignement supérieur persiste, avec «aux extrêmes un pôle littéraire à dominante féminine et un pôle scientifique et technologique à dominante masculine» (Bereni, Chauvin, Jaunait, Revillard, 2012).
- **répartition inégale de la charge de travail non-rémunéré:** les femmes y consacrent deux fois plus de temps que les hommes, rendant difficile la conciliation travail productif/travail reproductif et limitant l'accès et le maintien des femmes dans l'emploi (cf Pause Genre 13).

Ségrégation sexuée du marché du travail

- **ségrégation horizontale:** certains métiers/secteurs sont fortement féminisés (santé, éducation, social, administration publique) et d'autres fortement masculinisés (industrie automobile, construction, transports). Cette répartition est hiérarchique et donne lieu à des inégalités en termes de **prestige social, de rémunération et de conditions de travail**. Les métiers liés aux soins et aux tâches domestiques sont des exemples emblématiques.
- **ségrégation verticale, dite «plafond de verre»:** 5 pays sur 114 seulement ont atteint ou dépassé la parité hommes-femmes au niveau parlementaire ou à des postes de direction dans l'administration ou le secteur privé : Colombie, Fidji, Jamaïque, Lesotho et Philippines. (Gender at Work, World Bank, 2014).

Discriminations dans l'emploi

- **inégalités salariales:** le rapport mondial sur les salaires 2014/2015, publié en décembre par l'OIT (disponible [ici](#)), indique que les salaires moyens des femmes sont inférieurs de 4% à 36% à ceux des hommes, et que ces écarts se creusent pour les revenus élevés. L'écart réel de rémunération peut être divisé entre une partie «expliquée» – qui est mesurée par des caractéristiques observables susceptibles d'influencer la rémunération, comme le niveau d'éducation individuel – et une partie «inexpliquée» qui décrit le reste de l'écart une fois prises en compte ces caractéristiques observables; cette dernière est largement majoritaire.
- **temps partiel, surnormage et précarité:** la qualité de l'emploi reste un enjeu majeur: les contrats à temps partiel sont très majoritairement féminins (influencés par les rôles parentaux traditionnels et la perception du travail des femmes comme étant «secondaire» par rapport à l'activité masculine) et les femmes sont plus touchées par le chômage. L'analyse de l'emploi féminin doit être combinée avec d'autres facteurs discriminants, comme l'âge, la nationalité, le niveau de formation ou la classe sociale. Par exemple, dans les maquiladoras ou zones franches d'exportation, les femmes, notamment des femmes **pauvres et jeunes**, occupent 80% des emplois (peu rémunérés, longues journées de travail, droits syndicaux et congés non-respectés etc...)



Opérationnaliser le genre:

les conventions essentielles de l'OIT sur l'égalité femmes-hommes

1951: Convention no.100, sur l'égalité de rémunération

1958: Convention no. 111, sur la promotion de l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de profession

1981: Convention no. 156, concernant les travailleurs/travailleuses ayant des responsabilités familiales

2000: Convention no.183, sur la protection de la maternité

2011: Convention no.189, concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques



Pour aller plus loin: Gender equality works

La vidéo «Gender equality works», réalisée par la BERD: des pistes pour l'intégration du genre dans la sphère professionnelle et leurs retombées économiques. Disponible [ici](#).

¹ Le fait qu'il existe dans toutes les sociétés des tâches réservées aux hommes et d'autres aux femmes. La division des tâches varie selon les sociétés, mais de façon générale les travaux masculins sont valorisés (souvent rémunérés, et dits « productifs ») par rapport aux travaux féminins (souvent invisibles, comme le travail domestique non-rémunéré, le travail informel ou le travail fait pour le compte du conjoint).

Dans le domaine de la santé, comme dans d'autres, les femmes et les jeunes filles n'ont pas le même accès aux ressources et aux opportunités. **Les inégalités en matière d'accès et d'utilisation des services de santé** mettent en jeu le bien être, la santé et aussi la vie d'un grand nombre de femmes. Les enjeux de santé auxquels elles sont confrontées évoluent au cours de leur cycle de vie. D'autre part, elles sont plus exposées aux violences domestiques et sexuelles, au risque d'infection par le VIH (60% des jeunes infectés sont des filles, et 72% en ASS), par le virus Ebola (deux tiers des personnes atteintes sont des femmes au Libéria), aux complications cardiaques ou du diabète. Enfin, en dépit d'une alphabétisation moindre, les femmes gèrent leur santé mais aussi celles des enfants et des dépendants (« care »).

Dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, **la capacité de décision et l'accès aux services pour les femmes** sont des causes déterminantes de la santé/mortalité féminine. Plusieurs facteurs contribuent à les limiter, à savoir :

- **L'absence de capacité de décision de planifier les naissances**, à travers l'accès à la contraception et à l'avortement : 80 Millions de grossesses non désirées dans le monde aboutissent à 40 millions d'avortement par an, responsables d'une mortalité élevée (notamment dans les pays où l'avortement n'est pas légal); les grossesses multiples et rapprochées sont sources de complications graves de la grossesse et de l'accouchement.
- **Le poids du code de la famille**: les mariages précoces (39 000 filles par jour) placent les femmes sous l'autorité du mari et les exposent aux grossesses adolescentes, (aussi hors mariage, en lien avec les violences en milieu scolaire et le « sexe transactionnel »). La nécessité d'obtenir l'accord d'un homme, voire d'être accompagnée, pour se rendre au centre de soins limite fortement l'accessibilité aux soins ;
- **Le pouvoir économique et de décision des hommes** comme législateur de la circulation d'argent au sein de la famille : l'homme décidant de son utilisation, les coûts des soins (transport, médicaments, consultation etc.) pénalisent plus fortement les femmes ;
- **L'accès limité aux services de santé** : la distance, les horaires, le sexe du personnel de santé influencent aussi l'utilisation des services ;

Certaines pratiques traditionnelles liées aux représentations de genre ont aussi un impact négatif sur la santé des femmes: mutilations génitales, interdits alimentaires, préférence aux garçons dans l'alimentation des nourrissons et enfants jeunes et moindre consommation calorifique des femmes en cas de rareté de la nourriture.



Opérationnaliser le genre : des projets innovants en genre et santé

Bien souvent les projets SMNI (Santé Maternelle, Néonatale et Infantile) ciblent prioritairement les femmes. **Or travailler sur les stéréotypes et leurs impacts montrent que ne s'adresser qu'aux femmes ne permet pas de dépasser les freins à une meilleure santé maternelle et infantile.** L'Ecole des maris, qui associe directement les hommes aux actions de sensibilisation sur le planning familial, a été expérimentée au Niger avec un grand succès, et s'exporte maintenant dans plusieurs pays du Sahel. Ci-dessous, deux exemples de projets genre et santé financés par l'AFD.

La prévention au masculin: l'intégration des hommes dans un programme de santé, sexualité, droits et genre au Cameroun, Burkina Faso et Madagascar

Ce programme mis en oeuvre par le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) adopte une approche basée sur une définition holistique de la santé sexuelle, et sur les droits des femmes et la lutte contre les inégalités de genre. Il intervient à travers la formation d'animatrices et d'animateurs locaux sur les questions de santé sexuelle, de lutte contre le VIH/SIDA, de droits et de violences et à travers la mise en place de groupes de parole. **L'intégration des hommes** dans ces actions permet de réduire les blocages liés aux représentations sociales, aux stéréotypes de genre et à leur désintérêt pour les questions de santé sexuelle.

Contact AFD: Sophie Biacabe

Projet Défi jeunes: amélioration de la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) d'adolescentes en situation de vulnérabilité au Bénin, Burkina Faso et Niger

Ce projet vise à améliorer la SSR **d'adolescentes** spécifiquement identifiées comme étant **en situation de vulnérabilité**, dans un site rural et un site urbain. Mis en œuvre par l'ONG française Equilibre et Population (E&P) et des associations locales des trois pays concernés, il repose sur : (1) la réalisation d'actions à différents niveaux: auprès des jeunes filles (renforcement de leurs capacités et compétences de vie pour travailler spécifiquement sur les facteurs de leur vulnérabilité), des communautés (dont familles et leaders locaux), des autorités nationales et de la société civile; et (2) une étroite articulation entre action, recherche et plaidoyer. Une évaluation externe a souligné des résultats positifs, parmi lesquels l'autonomisation des jeunes filles, le changement de perception et de comportement des communautés vis-à-vis de celles-ci, et un meilleur accueil des jeunes filles par les structures sanitaires. Une étude est en cours pour analyser la possibilité de répliquer cette stratégie dans d'autres régions du Niger.

Contact AFD: Julie Baron

Dans presque tous les pays au monde les femmes sont sous-représentées dans la vie politique. Au niveau mondial, seulement 21,9% des parlementaires sont des femmes en 2014, par rapport à 11,3% en 1995, soit seulement dix points d'augmentation en 20 ans... ! Depuis une vingtaine d'année, la marginalité politique des femmes est de plus en plus pensée comme un déficit démocratique et certaines mesures ont été mises en œuvre pour remédier à ces changements très lents. Néanmoins, les femmes continuent d'être confrontées à des obstacles sur la voie de la participation politique. Certains sont **des discriminations directes et structurelles à l'égard des femmes**, tels que des lois et institutions discriminatoires réduisant la possibilité de voter ou de se porter candidate à un mandat politique. D'autres entravent **de façon plus ou moins directe la participation des femmes à la vie politique**: inégalités en termes de formation et d'accès à l'enseignement supérieur, accès réduit aux ressources, charge chronophage de travail de soin non-rémunéré et absence de services sociaux adaptés, normes sociales et représentations de genre traditionnelles etc...

Pour promouvoir la présence des femmes, les politiques de « quotas » ont gagné une légitimité croissante. Il est estimé que des quotas sexués ont été mis en place dans une centaine de pays sur l'ensemble des continents. Les politiques de quotas peuvent être classés en trois catégories: « **(1)** ceux qui consistent à réserver des sièges aux femmes parmi les élus, **(2)** ceux qui consistent à adopter une règle électorale imposant aux partis de présenter un certain pourcentage de femmes sur les listes de candidats et **(3)** ceux qui peuvent être adoptés à l'initiative des partis politiques et s'engagent à respecter un certain équilibre entre hommes et femmes sur les listes électorales ou dans les instances dirigeantes.» (Bereni, Chauvin, Jaunait, Revillard, 2012)

Ces systèmes de quotas visent à assurer que les femmes constituent au moins une « **minorité critique** » de 30 ou 40%. Des mesures complémentaires pour une meilleure gouvernance peuvent également être mises en œuvre, telles que: • des systèmes juridiques et judiciaires efficaces prenant en compte le statut des femmes et hommes • des dépenses publiques reflétant les objectifs explicites du gouvernement en matière d'égalité h-f (par exemple: budgétisation sensible au genre) • la fourniture de services sociaux dans les secteurs clés qui contribuent à promouvoir l'égalité des chances (exemple: services de garde d'enfants, minima sociaux etc...)



Opérationnaliser le genre:

la représentation des femmes dans les gouvernements locaux

Les données disponibles permettent de produire des statistiques sur le nombre de femmes parlementaires ou étant à la tête d'un gouvernement ou d'un Etat, comme l'indiquent les chiffres du Global Gender Gap Report 2014 (rapport disponible ici) ou de l'ONU (cf lien vers la carte « women in politics 2014 » ci-dessous). Si cette répartition f-h semble se reproduire à tous les niveaux hiérarchiques peu de données précises permettant de dresser des statistiques comparatives sont disponibles sur la participation politique des femmes et des hommes au niveau local.

Des études qualitatives mettent en évidence les enjeux de développement liés à une meilleure représentativité des femmes dans les gouvernements locaux. Une étude sur les *panchayats* (conseils locaux) en Inde a découvert que le nombre de projets d'eau potable dans les zones où les conseils locaux sont dirigés par des femmes était 62% plus élevé que chez ceux où les conseils dirigés par des hommes. En Norvège, un lien de causalité direct entre la présence de femmes dans les conseils municipaux et la couverture de garde d'enfants a été établi. De façon plus générale, le lien entre l'accroissement de la présence des femmes parmi les élus et **la défense des intérêts des femmes est mis en évidence**. C'est pourquoi, il est avancé qu'une meilleure représentativité des femmes est synonyme de meilleure gouvernance.

Néanmoins, certains arguments à caractère essentialiste¹ doivent être considérés avec prudence. Il est par exemple avancé que la présence des femmes en politique permettrait de faire baisser les niveaux de corruption. Cette causalité n'a pas été prouvée, et ce sont plutôt les facteurs liés à la démocratie et transparence politique qui sont corrélées à des faibles niveaux de corruption, et les deux créent un environnement propice à la participation des femmes.

¹ La figure de la mère en politique, qui transporte dans la sphère publique les qualités et compétences « maternelles » (protection et soin des autres, douceur, discrétion, modestie, sens moral...) est une image à laquelle les femmes pénétrant dans les bastions masculins du pouvoir sont souvent assignées.



Pour aller plus loin: Women in Politics 2014

La carte Women in Politics 2014, élaborée par ONU Femmes, rassemble des données sur la représentation des femmes dans les fonctions ministérielles (le **Nicaragua** arrive en tête de liste, avec 8 femmes ministres sur 14 postes) et parlementaires (avec le **Rwanda** en tête de liste en tant qu'unique pays ayant une majorité de femmes parlementaires, celles-ci représentent 64% des membres du Parlement). Cette carte est disponible [ici](#).

Traditionnellement perçues comme non-belligérantes et civiles¹, la place et le rôle des femmes dans les conflits armés ont longtemps été absents des débats au sein de la communauté internationale. Alors que la structure de la guerre/des conflits se transforme, les populations civiles deviennent les principales victimes des conflits armés dans le monde. La reconnaissance des violences envers les civils met en exergue la place des femmes (et des enfants...!) dans ces conflits : elles forment (avec les enfants) **la majorité des populations déplacées et sont les « victimes privilégiées » d'innombrables violences, notamment physiques et sexuelles** (tentative de viol, viol individuel, viol en groupe, prostitution forcée, esclavage sexuel, défloration, mariage forcé, immersion forcée d'objets dans le vagin, fouille corporelle etc...). A titre d'exemple, il est estimé qu'entre 250 000 et 500 000 femmes ont été violées au cours du génocide du Rwanda de 1994 (Nations Unies). Progressivement, **le viol et les violences sexuelles ont été reconnus en tant qu'armes de guerre**, et font désormais l'objet de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. La résolution 1820, adoptée en 2008, est la première à reconnaître la violence sexuelle en tant que tactique de guerre et souligne que toute forme de violence sexuelle peut être qualifiée de crime de guerre, de crime contre l'humanité ou d'acte constitutif de génocide. Les résolutions 1960 et 2106, adoptées respectivement en 2010 et 2013, préconisent la mise en place d'un système de responsabilisation afin de mettre fin aux violences sexuelles dans les situations de conflits.

La problématique des violences sexuelles en contexte de conflit mérite une analyse plus en profondeur. En RDC, les violences sexuelles sont considérées comme l'un des défis les plus urgents auquel fait face le pays (ONU, 2013). Si des études mettent en évidence la pratique du viol en tant qu'« arme de guerre », ce paradigme n'est pas suffisant pour expliquer les viols perpétrés par les hommes civils. Dans une certaine mesure liées au conflit (banalisation de la violence, impunité) ceux-ci sont indissociables des inégalités dont sont victimes les femmes dans la société (voir ici). Ces violences sont également un véritable problème de santé publique (fistules, maladies sexuellement transmissibles etc...) et contribuent à la propagation du VIH/SIDA dans le pays. Les femmes sont d'ailleurs plus touchées par le virus que les hommes (les femmes représentent 59.3% de la population affectée par le VIH/SIDA en 2012), avec un taux de prévalence supérieur en zone urbaine par rapport aux zones rurales (SIDA, 2013).

¹ La socialisation de genre produit non seulement des rôles mais également des traits de caractère et de comportement attendus et associés aux filles/femmes et aux garçons/hommes.

Au-delà de la victimisation: les rôles divers des femmes en temps de conflit

Sans remettre en question la sévérité de ces violences, il est important de ne pas limiter de façon simpliste la place des femmes à celle de victimes passives des guerres. En effet, les femmes jouent des rôles actifs et complexes durant les conflits, qui peuvent évoluer dans le temps et dans l'espace. Parmi ces rôles on peut citer : le **rôle de soutien** (ravitaillement, cuisine, soins des blessés, malades, dépendants), l'**engagement armé** (volontaire ou forcé) **et/ou politique** (recherche de financement, espionnage etc...) mais aussi des **rôles de résilience** et de **médiation**. Face aux changements induits par les situations de conflit, la « résilience » des femmes s'exprimerait notamment en termes social et économique, à travers par exemple le développement d'activités commerciales. La reconnaissance des rôles « actifs » des femmes en temps de conflits peut aller de pair avec des conceptions stéréotypées, voire essentialisantes, du rôle des femmes, dont il faut se méfier (par exemple : les femmes seraient des « vecteurs de paix », de par leur caractère « naturellement » pacifiste et conciliant).

Pour aller plus loin: L'agenda « Femmes, Paix et Sécurité »

Depuis environ deux décennies, les Nations Unies cherchent à promouvoir la participation des femmes aux négociations de paix, généralement menées entre hommes. La **Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995)** sont les premiers textes à préconiser la participation des femmes à la prévention et résolution des conflits. En 2000, la **Résolution 1325** « les femmes actrices de la paix et de la sécurité » du Conseil de Sécurité, texte symbolique sur la thématique, préconise la participation des femmes à tous les aspects de la résolution des conflits ainsi que du maintien et de la consolidation de la paix. Depuis 2000, les femmes représentent, en moyenne, 25% des commissaires siégeant dans les commissions « Vérité et Réconciliation » (ONU Femmes). **NB:** La France est actuellement en train de valider le deuxième Plan d'Action National (2015-2018) « Femmes, paix et sécurité ». Le premier Plan d'Action de la France est disponible **ici**.

Pour aller plus loin: « Contre l'Etat islamique, des combattantes kurdes kalachnikov en main »

L'engagement des combattantes kurdes contre les djihadistes de l'EI est très médiatisé : il existerait aujourd'hui entre 500 et 600 femmes peshmergas. Si elles restent minoritaires par rapport aux hommes et que les inégalités persistent dans cette société encore très conservatrice, cet exemple permet de d'illustrer la diversité des rôles des femmes en temps de conflits. Plus d'informations **ici**.



Femmes kurdes. Libération.
 Mauro Biani, Il Manifesto, Rome (Courrier International)

La Conférence climat de décembre 2014 a débouché sur le lancement d'un programme de travail sur le genre (document disponible [ici](#)), qui devra être pris en compte dans les deux processus actuels concernant l'agenda climatique (et genre!): la COP 21 et le processus de définition des ODD. L'ONU reconnaît que « **les femmes sont affectées de manière disproportionnée par les impacts du changement climatique**, tels que les sécheresses, inondations et autres événements météorologiques extrêmes, mais elles **jouent aussi un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique** » (ONU, 2014). La prise en compte du genre s'avère ainsi indispensable, non seulement dans l'analyse de la **vulnérabilité** d'une population face au changement climatique (voir tableau ci-après), mais également en termes d'**atténuation et d'adaptation**.

Atténuation du changement climatique

Si du fait de leur manque de moyens les femmes ont moins de possibilités d'investir dans des mesures de mitigation et d'adaptation, elles sont néanmoins **des actrices incoutournables à l'atténuation du changement climatique**.

Il apparaît que les actions de lutte contre le changement climatique et ses effets sont d'autant plus efficaces qu'elles prennent en compte la dimension genre dans l'analyse des enjeux, des acteurs, des axes d'intervention et des co-bénéfices possibles. De par la division sexuelle du travail et les responsabilités attribuées aux femmes dans de nombreuses sociétés (notamment au sein du foyer, dans les champs, dans leur entreprise ou dans leurs achats), celles-ci font chaque jour des choix qui influencent la quantité de carbone relâchée dans l'atmosphère. **L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre passe aussi par des changements de modes de production et de consommation qui relèvent spécifiquement des femmes**. Par ailleurs, la dynamique démographique, et notamment **la question de l'accès ou non à la planification familiale, s'avère être un élément central du niveau de vulnérabilité au changement climatique, mais aussi des futures trajectoires d'émissions de GES, de certains pays à moyen-long terme**.

Adaptation au changement climatique

La capacité d'adaptation et le genre sont fortement corrélés, puisque dans la plupart des pays pauvres, et souvent les plus en risque face au changement climatique, **les femmes sont généralement moins éduquées, ont moins accès à l'information, aux ressources financières (épargne, crédit, assurance) ou aux terres et au final ont moins de pouvoir sur le budget familial et dans les politiques de la communauté**.

L'autonomisation des femmes, notamment à travers l'accès aux ressources financières, techniques et à la formation, s'avèrent être des moyens particulièrement efficaces de construction de la résilience d'une société au changement climatique. Dans certaines situations, les femmes peuvent en effet être des vecteurs particulièrement efficaces de prévention et de mobilisation communautaire face aux risques climatiques ou encore de diffusion de pratiques adaptées au changement climatique. C'est pourquoi, **la consultation des femmes et leur participation aux processus de décision** est fondamentale dans le cadre d'un projet d'adaptation, visant à donner les moyens à une communauté ou une société les moyens de répondre de manière efficace à l'évolution des conditions climatiques.

Analyse de vulnérabilité au changement climatique: si le changement climatique est vécu différemment dans diverses régions du monde, notamment dans les zones rurales, certains enjeux, répertoriés dans le tableau ci-dessous, émergent.

	Risques et impacts climatiques	Les enjeux liés au genre
Sécurité alimentaire	Détérioration et amenuisement des ressources sous l'effet du climat et de la pression	Enjeu : les femmes sont plus fortement dépendantes des ressources naturelles en tant que moyen de subsistance Risques : diminution des moyens essentiels à disposition des femmes et de leurs revenus
	Pertes de production et denrées alimentaires et baisse de revenus liés aux conséquences des modifications climatiques (apparition d'insectes nuisibles, perte des récoltes, blanchiment des coraux, perte d'éléments clés des écosystèmes)	Enjeu : Alors qu'elles ont moins accès aux ressources techniques et financières, les femmes sont en priorité responsables de la production alimentaire (à hauteur de 70-80% en Afrique et 65% en Asie) et de l'approvisionnement de leurs familles. Risques : augmentation des dépenses pour sauver les récoltes, augmentation du temps et de la charge de travail aux champs pour les femmes (diminution du temps disponible pour d'autres tâches)
Accès aux ressources	Augmentation de la pression sur les terres et accélération du phénomène de dégradation	Enjeu : les femmes ont un accès restreint à la terre et à la propriété, qui sont très majoritairement détenus par les hommes dans l'ensemble du monde Risques : renforcement des inégalités
	Détérioration et accès plus difficile à certaines ressources, tels que l'eau, le bois et le feu	Enjeu : Accroissement de la pénibilité du travail et du temps nécessaire à la collecte d'eau, bois, feu etc... en majorité assuré par les femmes. Risques : plus forte exposition aux risques liés aux (plus) longs parcours (agressions sexuelles par exemple), diminution du temps consacré aux activités d'éducation, au travail rémunéré et à la participation à la vie publique
Migration	Accroissement des mouvements de population touchant désormais les populations sédentaires	Enjeu : les hommes sont plus enclins à migrer de façon saisonnière ou à plus long terme laissant les femmes au village s'occuper des champs mais aussi des enfants et des personnes âgées ; les femmes aussi peuvent migrer et dans les deux cas, cela entraîne des changements dans la résilience sociale
Santé	Intensification des risques de maladies et de pénurie alimentaire ; hausse des frais médicaux pour les soins de la famille, notamment des personnes âgées, vulnérables aux vagues de chaleurs de plus en plus élevées et fréquentes	Enjeux : (1) les femmes ont moins accès aux services de santé et (2) elles sont les principales responsables du soin des personnes malades et dépendantes Risques : augmentation de la charge de travail des femmes, exposition aux maladies, hausse de la malnutrition chez les femmes
Planification familiale	Corrélation marquée entre la croissance démographique et une compétition accrue sur l'accès aux ressources naturelles dans un contexte de changement climatique	Enjeux: les services de planification familiale sont insuffisants dans de nombreux pays. Le choix d'un moyen de contraception par les femmes peut-être soumis à de nombreuses contraintes, notamment le besoin d'autorisation de l'époux. L'intégration des hommes dans les projets de planification familiale est donc fondamentale. Risques: «les communautés connaissant une forte croissance démographique sont aussi les plus exposées aux effets négatifs des changements climatiques, comme la pénurie d'eau, les mauvaises récoltes, la hausse du niveau des mers et la propagation des maladies infectieuses» (FNUAP, 2009)

Comme dans d'autres secteurs, dans l'agriculture, la division du travail définit des tâches aux hommes et aux femmes selon des règles sociales et culturelles, voire de croyances religieuses. Dans les filières agro industrielles par exemple, les femmes et les hommes ont des rôles précis tout au long de la chaîne de production, transformation et commercialisation. Dans la filière de la pêche, la propriété des moyens de production (notamment des bateaux) structure les relations de pouvoir. Communément, cette filière est associée à un monde masculin où les hommes partent pêcher, mais où pourtant les femmes jouent un rôle important (et souvent invisible!) dans le nettoyage, la transformation et la vente du poisson. Dans le domaine de l'élevage, les questions d'accès et de contrôle sont aussi très déterminantes: type d'élevage (petits élevages souvent féminins), terre et ressources (fourrages, eau).

Si la division du travail est universelle, elle peut varier selon des contextes socio-culturels, historiques, géographiques et environnementaux spécifiques. Différents facteurs peuvent impulser des changements dans la division traditionnelle des tâches, tels que la globalisation, la dégradation environnementale, le changement climatique, les conflits armés, les déplacements de populations et les migrations des hommes.

Dans la plupart des contextes, les femmes ne contrôlent pas l'accès au foncier, aux moyens de production (crédits, intrants) et sont très peu visibles dans les instances des prises de décisions ce qui limite leur accès aux opportunités créées par les projets de développement agricole. Ainsi, les femmes représentent plus de 40% de la main d'œuvre agricole, mais elles sont peu nombreuses à être propriétaires des terres agricoles (entre 10 et 20%) et ne bénéficient que de 7% des investissements alloués au secteur agricole (FAO, 2011). Malgré ces obstacles, elles jouent un rôle prépondérant dans la production agricole vivrière: dans la plupart des pays elles exploitent les parcelles vivrières que leur famille, mari ou communauté leur attribuent. De même, les femmes jouent un rôle très important mais souvent invisible dans la production agricole industrielle et les cultures de rentes quand elles contribuent, par exemple, à l'entretien des plantations pour le compte du mari ou de la famille, sans répartition des revenus ou rémunération.



Opérationnaliser le genre dans l'agriculture

La prise en compte du genre dans les projets de développement agricole a des conséquences positives sur la production agricole, la sécurisation foncière et la sécurité alimentaire (FAO, 2011). A minima, la compréhension des enjeux passe par une analyse genre informée du contexte, à travers :

- la production des données désagrégées par sexe quel que soit le sous-secteur, que ce soit sur la division du travail, la participation, l'accès aux services (financiers y compris), le statut foncier.. (et ceci tout au long du cycle du projet),
- l'analyse des contraintes sociales, culturelles, institutionnelles et organisationnelles rencontrées par les femmes pour accéder aux ressources, (crédit, formation, information, marché, aux emplois formels..).

S'il est indispensable de reconnaître que «les femmes» ne constituent pas une catégorie homogène, d'une manière générale trois types de soutien s'avèrent importants dans les projets dans le domaine de l'agriculture:

- le renforcement des capacités des femmes que ce soit l'alphabétisation, la formation professionnelle, ou la participation à la prise des décisions
- l'accès et le contrôle des ressources, la sécurisation foncière et la reconnaissance de leurs droits (travail décent, inclusion dans le secteur formel)
- l'accès au crédit



Pour aller plus loin:



Cette infographie réalisée par la FAO contient trois sections permettant d'approfondir la situation des femmes dans l'agriculture, à savoir:

- Pourquoi les femmes sont-elles si importantes pour l'agriculture?
- Où se situe le fossé hommes-femmes dans l'agriculture?
- Quels sont les impacts du fossé hommes-femmes dans le secteur de l'agriculture?

Cette infographie est disponible **ici**.

LA PLACE DES FEMMES DANS L'AGRICULTURE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

43% de la main d'œuvre agricole sont des femmes

Entre
10 et **20%**
seulement sont propriétaires
des terres agricoles

Les femmes ne bénéficient
que de **7%** des investissements
alloués au secteur agricole

Si le principe d'égalité entre
les femmes et les hommes
était respecté, en résulterait
une augmentation :

des revenus et
de la sécurisation foncière

de la production agricole
de 2,5 à 4%

de la sécurité alimentaire

En
2017

50% des projets financés par
l'AFD devront tenir compte
de l'égalité homme-femme

90% des chefs de projets et managers de
l'AFD auront suivi une formation
ou une sensibilisation sur le genre



La Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW) est un des principaux organes intergouvernemental mondial dédié exclusivement à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. La session annuelle de la Commission, d'une durée de deux semaines, réunit organisations de la société civile, Etats membres et entités des Nations Unies. Plus d'informations sur le mode de fonctionnement de la CSW [ici](#).

Pour les 20 ans de la 4ème Conférence Mondiale sur les Femmes (qui s'est tenue en 1995 à Pékin, cf Pause Genre 3), la 59ème Commission de la condition de la femme (CSW 59), qui s'est tenue entre le 9 et le 20 mars 2015 à New York a porté sur l'examen «Beijing +20». Ce processus portant sur les 20 ans de mise en œuvre de la «Déclaration et le Programme d'Action de Beijing » établit un bilan sans appel: dans les faits, aucun pays ni aucune région n'a atteint l'égalité entre les femmes et les hommes. Les douze domaines critiques recensés dans le Programme d'Action de Beijing continuent tous à poser de véritables défis aujourd'hui (plus d'informations sur ces 12 domaines critiques [ici](#)).

Contrairement aux années précédentes où la résolution finale était discutée durant la commission, cette année c'est une **déclaration politique** (disponible [ici](#)), négociée et signée par les gouvernements avant l'ouverture de la Commission, qui a été adoptée. Cette déclaration **reconduit les engagements de la Plateforme de Beijing et réaffirme l'engagement commun des Etats membres à promouvoir et atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes**. Considérée décevante pour de nombreuses organisations de la société civile, il est notamment reproché à cette déclaration de ne faire aucune mention des droits et de la santé sexuels et reproductifs (DSSR). Voir article d'Equilibres et Populations [ici](#).

Malgré tout, ce texte met en exergue le fait que de nombreux progrès restent à faire et qu'il est indispensable d'inscrire la promotion de l'égalité femmes-hommes dans l'agenda de développement des prochaines décennies. Des conclusions d'autant plus importantes que dans le cadre de la définition des Objectifs de Développement Durable certaines négociations font face à de fortes résistances (en ce qui concerne les DSSR par exemple). A l'issue de ces deux semaines de réunions un deuxième texte, à savoir une résolution sur les méthodes de travail de la CSW, a également été adopté. Ce texte est disponible [ici](#).

La société civile à la CSW59

Du fait de la négociation et signature de la déclaration politique en amont de la commission, cette année «la société civile n'est pas parvenue malgré sa mobilisation à avoir un réel impact sur le contenu de la déclaration finale» (Equilibres et Populations). Néanmoins, la CSW reste un lieu privilégié de rencontre et de dialogue entre les organisations de la société civile et les Etats. Les *side-events* (événements parallèles et séminaires en marge de la commission) ont permis d'aborder de multiples questions et de mettre en évidence certains enjeux clés qui devront être pris en compte dans l'agenda «genre» des prochaines décennies, par exemple : la déconstruction des normes sociales traditionnelles et néfastes aux droits des femmes et des filles et la production de statistiques et indicateurs désagrégés par sexe et par âge.

La participation de la France et de l'AFD à la CSW59

L'AFD faisait partie de la délégation « France » conduite par la Secrétaire d'État aux Droits des femmes, Madame Pascale BOISTARD. Porteuse d'un plaidoyer en faveur de l'égalité femmes-hommes dans les instances internationales, notamment dans les domaines des droits sexuels et reproductifs, du climat et dans les contextes de crises et conflits, le gouvernement français et des ONGs françaises ont co-organisé trois événements parallèles, à savoir:

- « Education à la sexualité – Tremplin vers l'égalité et l'émancipation », animé par Equilibres et Population et le Mouvement Français du Planning Familial. Plus d'informations [ici](#).
- « Gender Inequality and Climate Change : How to tackle a Double Injustice », Gouvernement français et CARE International. Plus d'informations [ici](#).
- « Les femmes dans la lutte contre l'extrémisme : au nom de Dieu ? Le rôle de la CEDAW », Gouvernement français, avec le soutien du Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme.

Dans l'espace urbain comme dans l'espace rural, la mobilité des femmes est façonnée par divers facteurs, notamment leur **accès aux ressources**, les **responsabilités qui leur sont socialement attribuées**, mais aussi, les **normes sociales** qui sous-tendent leur présence dans l'espace public. En termes de transport, des études ont montré que les femmes et les hommes ont des contraintes (ex: budgétaires) et des besoins (ex: modèles de déplacements) différents. De façon générale, les femmes marchent plus que les hommes et sont souvent captives des transports collectifs. En milieu rural, la possibilité d'utiliser les transports collectifs représente un enjeu en termes d'accès aux services scolaires et de santé, ainsi qu'aux marchés où la production agricole peut être vendue.

Dans l'espace urbain, la mobilité des femmes a comme principale spécificité de se structurer non pas autour de **déplacements binaires domicile-travail**, mais autour de **boucles de déplacement** incluant toutes les activités relatives aux tâches domestiques qui leur sont toujours assignées : courses, accompagnement des enfants ou des personnes âgées, démarches administratives etc... Ces boucles de déplacement sont **plus coûteuses en temps et en argent** que les trajets de navette, d'autant plus que les multiples segments des boucles de déplacement ne coïncident pas avec les schémas d'organisation classiques des transports urbains. Cela se traduit par un **recours accru à la voiture particulière pour les personnes aux plus hauts statuts économiques** ; pour les autres, **la pénibilité engendrée par cette inadéquation peut conduire à renoncer à l'activité salariée pour les femmes**.

Ceci étant dit, même si l'écart tend à se réduire dans certains pays industrialisés, dans le monde entier **les femmes ont moins accès aux véhicules à moteur que les hommes**. Les inégalités matérielles entre les sexes expliquent en partie cette différence : les véhicules motorisés, et en particulier la voiture, coûtent cher à l'achat comme à l'utilisation, et sont donc réservés aux personnes ayant des ressources financières suffisantes. De ce point de vue-là, d'ailleurs, la stratification sociale est un élément discriminant au même titre que le sexe.

Enfin, de nombreuses normes culturelles rendent illégitime la présence des femmes dans l'espace public. Le harcèlement sexuel renforce *in situ* le sentiment de ne pas être à sa place, dans la rue ou dans les transports publics. Concernant l'usage de la voiture privée, dans certains pays il est mal vu (voir interdit juridiquement) pour une femme, en particulier si elle n'est pas encore mariée, de conduire ou d'utiliser seule une voiture.

Focus sur les réponses sexo-spécifiques et les dangers de l'essentialisation

La tentation est grande, pour répondre aux besoins spécifiques des femmes, et leur assurer en particulier la sécurité nécessaire à leur mobilité, de proposer des **réponses sexo-spécifiques de type voitures réservées aux femmes, taxis roses, places de parking réservées** etc. Ces dispositifs peuvent être des réponses à court terme, permettant effectivement aux femmes de voyager confortablement dans les transports collectifs par exemple, mais à long terme, elles posent souvent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent, car elles inscrivent durablement les femmes dans un statut de victime et les hommes dans un rôle d'agresseur. On parle «d'essentialisation» pour désigner le processus qui consiste à fixer durablement des caractères pourtant transitoires en les attribuant à l'un ou l'autre sexe : les femmes sont considérées comme naturellement vulnérables et les hommes naturellement harceleurs. Or, le harcèlement sexuel, loin d'être l'expression de pulsions sexuelles incontrôlables, est une manière très contrôlée de formuler un rappel à l'ordre sexué visant à signifier à la femme harcelée que sa place ne se trouve pas dans l'espace public, mais bien dans l'espace privé. Les mesures prises à son encontre ne doivent donc pas renforcer ce stéréotype en surprotégeant les femmes et en re-créeant pour elles un espace au statut semi-public, mais au contraire réaffirmer la légitimité des femmes à se trouver dans l'espace public.

Source: Boite à outils Intégration du genre dans les projets Transport & Mobilité, Tillous, AFD, 2015

Pour aller plus loin: Femmes et mobilité(s) : faire mieux que les wagons réservés
Article disponible [ici](#).

Profils de mobilité des femmes dans l'espace urbain et l'espace rural

Urbain	Péri-urbain	Rural
<ul style="list-style-type: none"> • les femmes sont plus susceptibles que les hommes de marcher • elles ont des profils de déplacement plus complexes • elles empruntent une plus grande diversité de modes • la mobilité des femmes dépend davantage des transports collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> • peu d'options de transport • coûts de transport et temps d'attente supérieurs • nombre de déplacements et distance parcourue dépendent de l'accessibilité en transports collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> • les femmes sont plus susceptibles que les hommes de marcher et de porter des charges lourdes (headloading) • les transports collectifs sont peu fréquents et peu fiables • manque de routes accessibles et de chemins praticables par tous • l'accès aux moyens intermédiaires de transport peut être limité pour les femmes
sécurité personnelle - harcèlement sexuel - confort - contraintes culturelles et normes		

Il est désormais un consensus que l'accès aux services financiers va de pair avec la lutte contre la pauvreté, la réduction des inégalités de revenu et l'essor de la croissance économique. D'après le Global Findex 2014, dans le monde, 2 milliards de personnes ne possèdent pas de compte bancaire. Parmi les facteurs qui contribuent à l'exclusion financière, on peut citer la **pauvreté** (plus de la moitié des adultes issus des 40% de ménages les plus pauvres ne possèdent pas de compte bancaire), le **lieu de vie** (les personnes rurales sont moins bancarisées que les citadines), **l'âge** et le **sexe** (Banque Mondiale, Global Findex 2011, **ici**).

Partout dans le monde, les femmes ont en moyenne moins accès que les hommes aux services financiers: 58% des femmes ont un compte dans une institution formelle, contre 65% des hommes. **Malgré la hausse du taux de détention de comptes bancaires depuis 2011, l'écart entre hommes et femmes ne s'est pas vraiment resserré** (Global Findex, 2014, infographie disponible **ici**). Cet écart reste particulièrement marqué en Asie du Sud (37% des femmes, 55% des hommes); il l'est beaucoup moins en Asie de l'Est et du Pacifique (67% des femmes et 71% des hommes) et en Amérique Latine (49% des femmes et 54% des hommes). Les coûts qu'impliquent l'ouverture d'un compte bancaire, le poids des déplacements et des procédures administratives, sont autant de facteurs qui conditionnent l'accès des pauvres aux services financiers. A ceux-ci, s'ajoutent des difficultés supplémentaires pour les femmes, par exemple :

- **Un patrimoine moindre comparé aux hommes**, lié notamment à un accès limité à la propriété et donc aux garanties que les femmes peuvent fournir pour accéder au crédit.
- **Des lois discriminatoires** : dans certains pays les femmes ont besoin de l'autorisation de leur époux pour contracter un prêt. Dans certains pays d'Afrique du nord par exemple, afin de vérifier que les projets des femmes sont approuvés par leurs maris, leurs époux doivent co-signer leurs emprunts.
- **Des inégalités qui minent l'accès aux services financiers**: moindre accès à l'éducation et aux formations, moins de mobilité etc...

La microfinance s'est constituée comme outil privilégié pour atteindre les populations traditionnellement exclues du secteur bancaire, notamment les femmes. Globalement, le secteur de la microfinance représenterait aujourd'hui 200 millions de clients, qui sont à 75% des femmes. Cette surreprésentation des femmes dans la microfinance tient de multiples raisons, plus ou moins prouvées scientifiquement, parmi lesquelles : l'impact en terme de réduction de la pauvreté (meilleure utilisation supposée des fonds), des raisons culturelles (plus grande facilité à rassembler les femmes en groupes solidaires), des critères financiers (bons taux de remboursements) (Feuille de route IFP, Axelle Kere, 2014).

L'accès aux services de microfinance permet notamment de palier aux besoins des femmes entrepreneures, qui non seulement font face à des inégalités en termes d'accès aux services financiers (il est estimé que 70% des PME dirigées par des femmes ont peu ou pas accès aux services financiers), mais ont le plus souvent un capital propre moindre (souvent la première source de financement lors de la création d'entreprise) par rapport aux hommes entrepreneurs.

En revanche, si les femmes ont accès aux services de microcrédit, les montant des crédits qui leur sont alloués restent inférieurs à ceux dont peuvent bénéficier les hommes. De façon générale, les femmes ont plus de difficultés à obtenir des crédits importants, qui requièrent de garanties dont elles ne disposent pas.



Opérationnaliser le genre :

le financement d'un programme de formations professionnelles diplômantes en microfinance par l'AFD

La division IFP s'est fortement investie sur les enjeux d'accès à la finance par les femmes et d'appui à l'entrepreneuriat féminin. Le financement d'un programme de formations professionnelles diplômantes en microfinance, en lien avec le Centre Français de la Profession Bancaire (CFPB) et des associations nationales du secteur de la microfinance, fait partie des projets notés 2 selon le marqueur CAD égalité femmes-hommes de l'OCDE.

La promotion de l'égalité homme-femme fait partie des objectifs principaux de projet (objectif 3 : renforcer l'accès des femmes à une offre de formation adéquate). Le projet agira directement sur cet objectif au travers d'une assistance technique spécialisée et le paiement au CFPB d'une part variable, fonction de la participation des femmes au projet. La composante 3 du projet a été conçue de façon à budgéter une expertise genre (identification des freins pouvant empêcher les femmes d'accéder aux formations, identification des canaux de communication, travail sur les supports pédagogiques pour y intégrer le genre...).

Le projet aura un effet structurant sur les associations grâce aux réflexions qui seront menées sur l'accès des femmes aux formations, et sur les institutions de microfinance dont le personnel formé sera sensibilisé aux enjeux de genre. Il identifie des indicateurs cibles de % H-F de bénéficiaires par catégories d'intervenants et conditionne le paiement des frais généraux à l'atteinte des objectifs de genre.

Plus d'informations sur l'activité de l'AFD sur le genre: **www.afd.fr/genre**

Contact: _genre@afd.fr

